

ÉTABLISSEMENT DRUMMOND - BÂTIMENT 3 - RÉFECTION DU MUR-RIDEAU

2025 BOUL. JEAN DE BRÉBEUF,
DRUMMONVILLE, QC, J2B 7Z6

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

NE PAS UTILISER POUR
CONSTRUCTION

POUR APPEL D'OFFRES
2022-03-22

IMAGE À TITRE DE RÉRÉSENTATION SEULEMENT

EMISSION / DATE

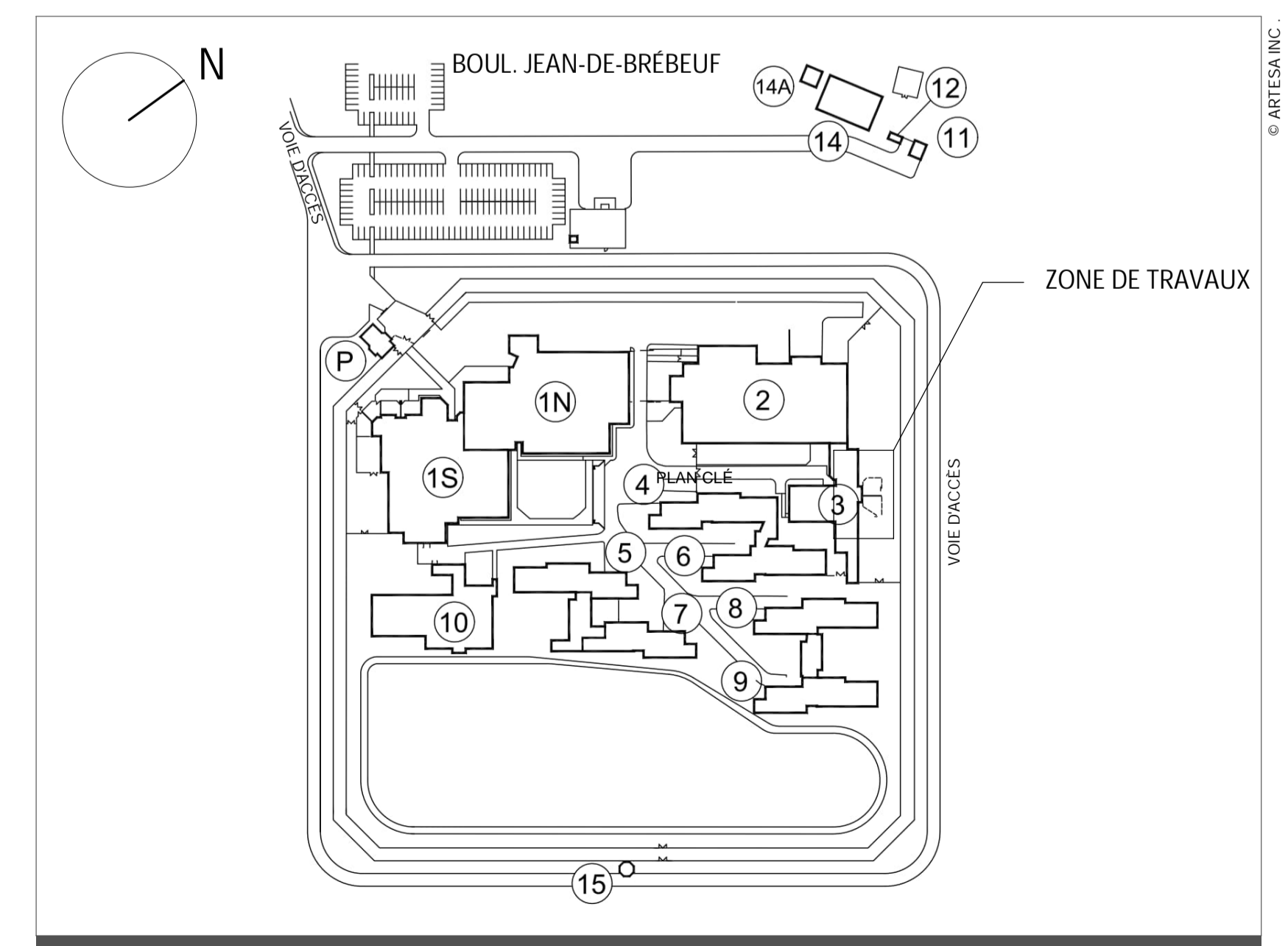
artesa

ARCHITECTES CONCEPTEURS

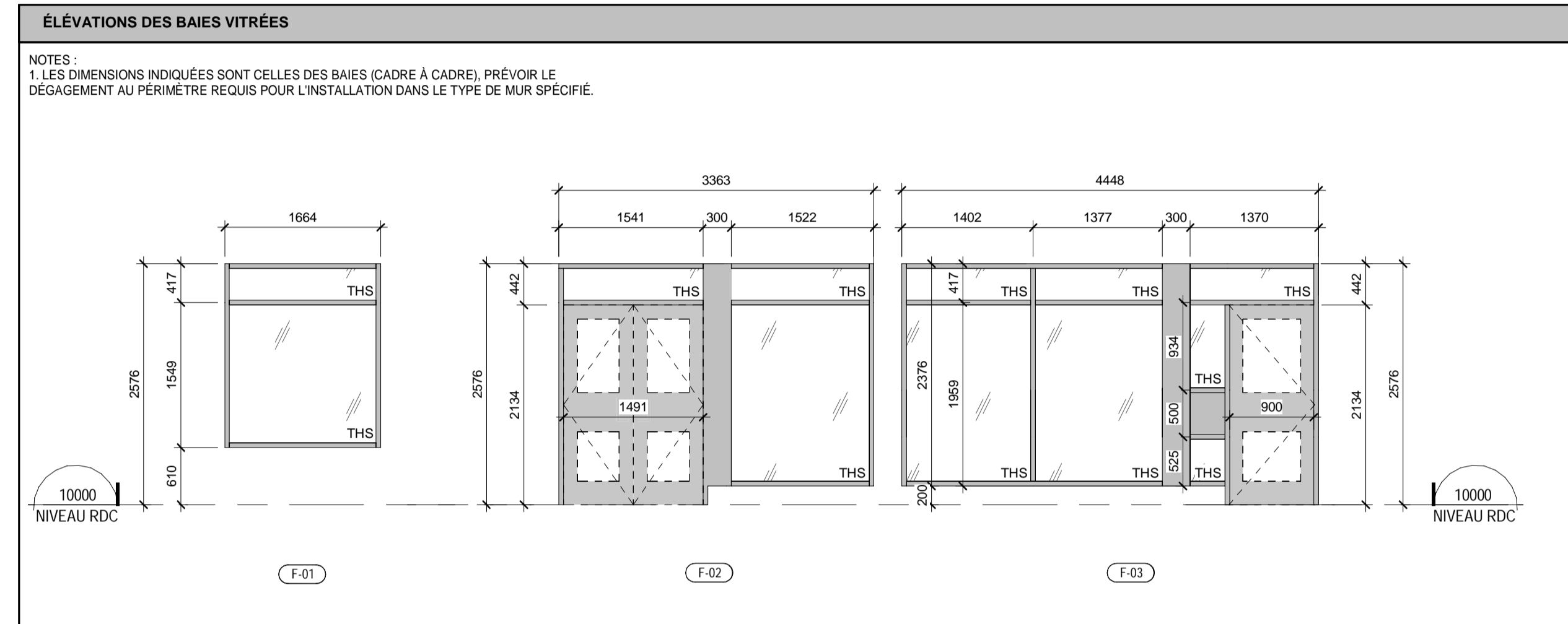
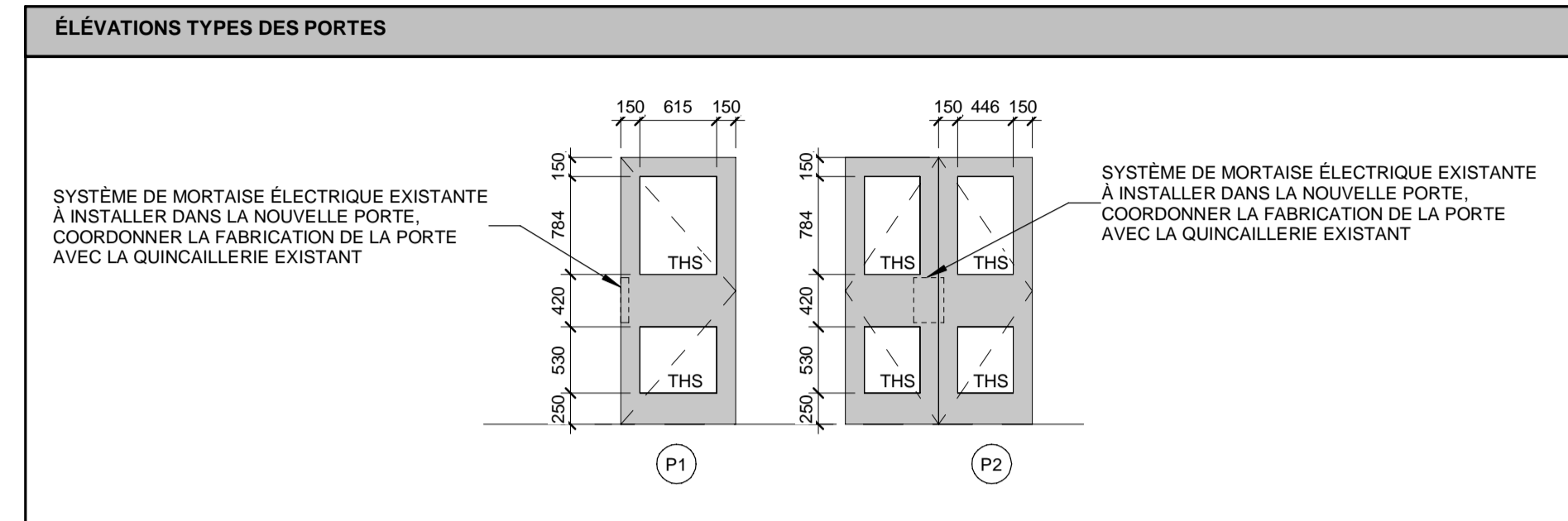
9140, boul. Leduc, bureau 200,
Brossard, QC J4Y 0L2, T 450 441-1133
www.artesaconcept.com

ARCHITECTURE

A 000	PRÉSENTATION
A 001	COMPOSITIONS ET TABLEAUX DES OUVERTURES
A 100	PLAN DE MOBILISATION
A 200D	DÉMOLITION - PLAN ET ÉLEVATIONS
A 201	CONSTRUCTION PLAN ET ÉLEVATIONS
A 400	COUPES DES MURS
A 450	DÉTAILS D'ENVELOPE



JA TABLEAU DES PORTES															
NO. DE LOUVERTURE	DIMENSIONS				PORTES			CADRES		QUINC.		FINI		USAGE	
	HAUTEUR PORTE	LARGEUR PORTE	LARGEUR 2e PORTE	ELEVATION TYPE	EPAISSEUR PORTE	MATÉRIAUX	TYPE DE VERRE	RÉSISTANCE AU FEU	ELEVATION TYPE	MATÉRIAUX	GROUPE QUINC.	QUINC.ÉLECT.	FINI CADRE		FINI PORTE
NIVEAU RDC															
114.1	2134	915		P1	S1	ACI	THS		F-03	ACI	01	OUI	PEINT	PEINT	VESTIBULE 2
116.1	2134	746	746	P2	S1	ACI	THS		F-02	ACI	02	OUI	PEINT	PEINT	VESTIBULE 1



COMPOSITIONS

MM-1	INT	EXT	<p>MUR DE MAÇONNERIE – MAÇONNERIE DE BLOC ARCHITECTURAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - REVÊTEMENT DE BLOC ARCHITECTURAL À 3 NERVURES (VOIR DEVIS), AVEC ANGRAGE À MAÇONNERIE; - ESPACE D'AIR 25mm; - ISOLANT GICLÉ SERVANT DE PARE-AIR/PARE-VAPEUR 89 mm; - BLOC DE BÉTON 140mm D'ÉPAISSEUR, RENFORCÉS VERTICALEMENT @ 800 mm C/C AVEC TOUS LES CREUX REMPLIS DE BÉTON, PEINTS.
S-1			<p>SOFFITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - PANNEAU DE FIBROCIMENT 13mm, FINI TEXTURÉ, FIXÉ AVEC VIS INVIOLENT DE TYPE TORX; - BARRE Z EN ACIER GALV. CAL. 18, 25mm @ 400mm C/C MAX.; - ISOLANT GICLÉ 22mm; - MEMBRANE PARE-AIR/PARE-VAPEUR AUTOCOLLANTE DE BITUME SBS MODIFIÉ; - POUTRE DE BÉTON EXISTANTE.

LÉGENDE DES OUVERTURES

MATÉRIAUX

AC ACIER
ACI ACIER ISOLÉ
MANU SELON LES STANDARDS DU MANUFACTURIER
P PEINT

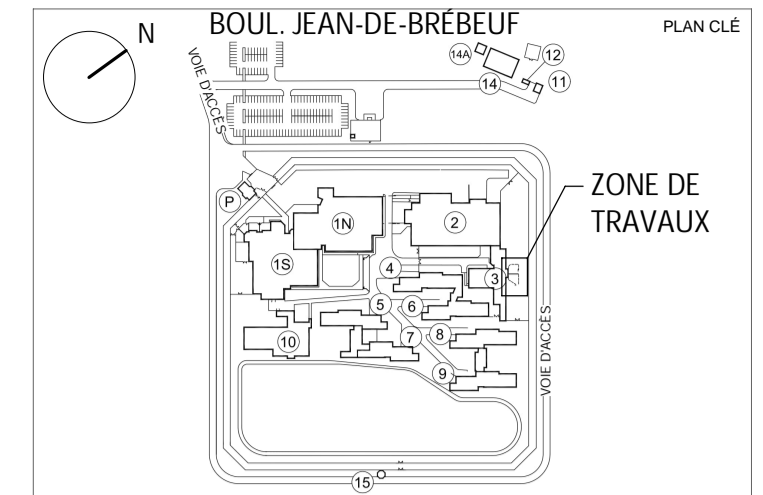
VERRE

THT VERRE THERMOS TREMPÉ
THS VERRE THERMOS DE SÉCURITÉ (FEUILLETÉ)

P1 TYPE DE PORTE OU DE CADRE
F1 TYPE DE FENÊTRE
MR-1 TYPE DE MUR-RIDEAU

NOTES PORTES ET QUINCAILLERIE:

- TOUTES LES PIÈCES DE QUINCAILLERIE DOIVENT ÊTRE DE TYPE CARCÉRALE.
- POUR LES AUTRES PORTES, TOUTES LES PIÈCES DE QUINCAILLERIE DOIVENT ÊTRE DE FINI CHROME, SATINÉ (626,652,702) À MOINS D'AVIS CONTRAIRE
- USINÉ LES PORTES ET CADRES EN RELATION AVEC LA QUINCAILLERIE À INSTALLER. COORDONNER AVEC LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE POUR LA QUINCAILLERIE FOURNI, À INSTALLER.



NOTES GÉNÉRALES

2 NOTE CONSTRUCTION

XX XXX INDIQUE LES NIVEAUX

11 OU 11 TYPE DE MUR
RESISTANCE AU FEU DES MURS OU CLOISONS
HAUTEUR DES MURS OU COISONS
NOM ET NUMÉRO DE PIÈCE

XXX NOM DE PIÈCE

00 NUMÉRO DE PORTE (VOIR TABLEAU A001)

00 TYPE DE FENÊTRE (VOIR AGRANDI A001)

PA PORTE ACTIVE

AL ALIGNER LES FINIS

1 Réf COUPE / ÉLEVATION
A0-500 NUMÉRO DE DESSIN

1 Réf NUMÉRO DE DÉTAIL
A0-500 NUMÉRO DE DESSIN

1 NIVEAU DE SOL

1 INDIQUE LES RÉVISIONS

BP BARRE PANIQUE
DP DRAIN AU PLANCHER
DT DRAIN AU TOIT

LL SENS DES SOLIVES

LL LINTEAU LIBRE
LS LINTEAU STRUCTURALE

JC JOINT DE CONTRÔLE

45 DRF 45min.
60 DRF 60min. (1h)
90 DRF 90min. (1.5h)
120 DRF 120 min. (2h)
150 DRF 150 min. (2.5h)
180 DRF 180 min. (3h)

HAUTEUR DE MUR:
A: PLANCHER À PLATELAGE
B: PLANCHER À DESSOUS POUTRELLES
C: DALLE À DALLE

NIVEAU GÉODÉSIQUE DU SOL:
10 000 = À VALIDER

NOTES:

1. LES COTES SONT PRISES AU CENTRE DES MURS INTÉRIEURS ET À LA FACE DU COLOMBAGE DES MURS EXTÉRIEURS.

2. NOTES SPÉCIFIQUES ET NOTES GÉNÉRALES, VOIR A-001

NO.	DATE	ÉMISSIONS/ RÉVISIONS	PAR
B	2022-03-22	POUR APPEL D'OFFRES	C.C.
A	2021-04-15	COORDINATION 100%	C.C.
			PAR

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

ÉTABLISSEMENT DRUMMOND - BÂTIMENT 3 - RÉFECTION DU MUR-RIDEAU

NOM DU PROJET / PHASE

2025 BOUL. JEAN DE BRÉBEUF, DRUMMONVILLE, QC, J2B 7Z6

ADRESSE DU PROJET

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

Eric Jutras
3157
ERIC JUTRAS
ARCHITECTE
du Québec

artesa
ARCHITECTES CONCEPTEURS
T 450-441-1133
www.artesaconcept1.com

COMPOSITIONS ET TABLEAUX DES OUVERTURES

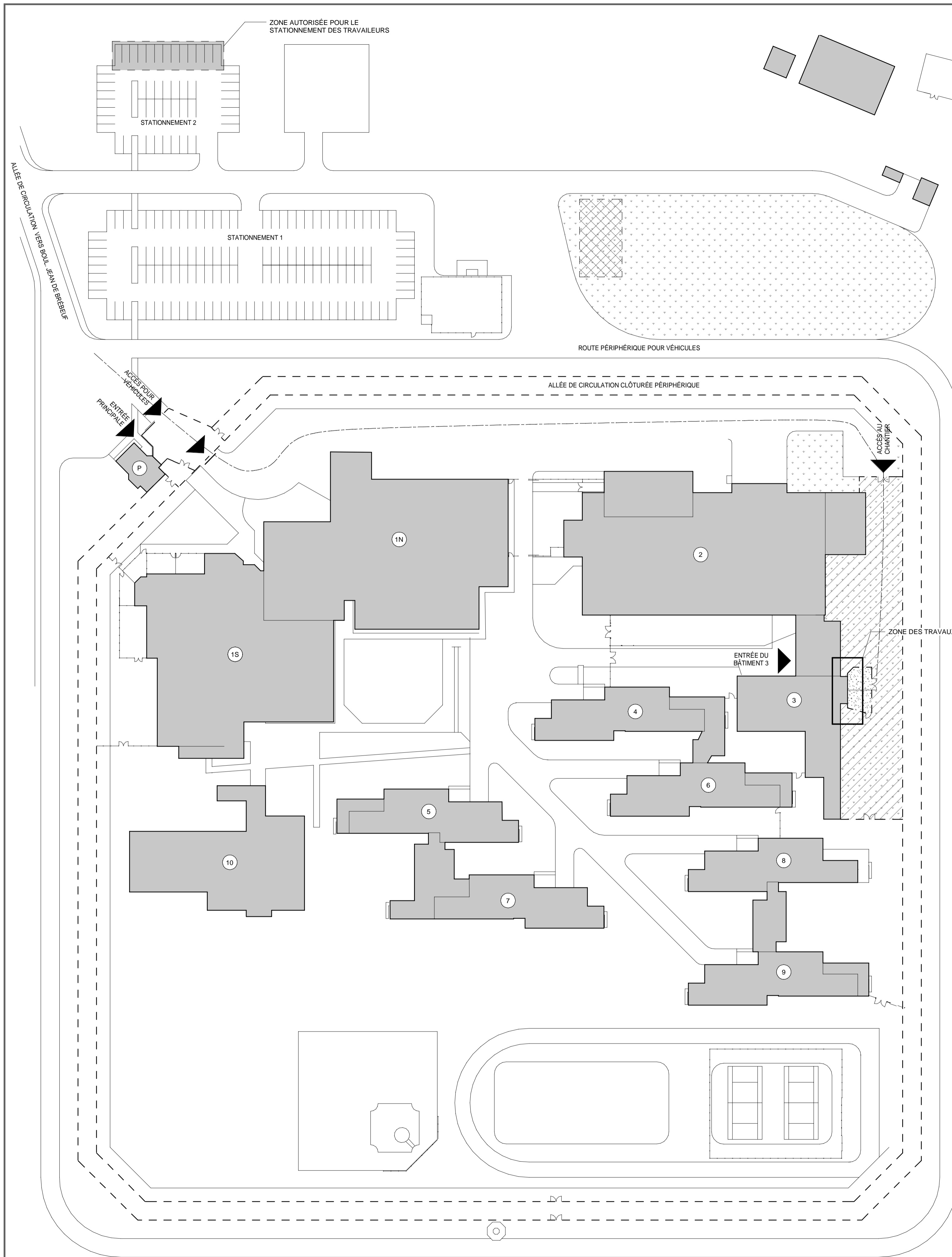
TITRE DESSIN

CC E.J.
DESSINÉ PAR / VÉRIFIÉ PAR

2020-11-01 20-300
DATE / DOSSIER

Comme indiqué **A 001**

ECHELLE / FEUILLE



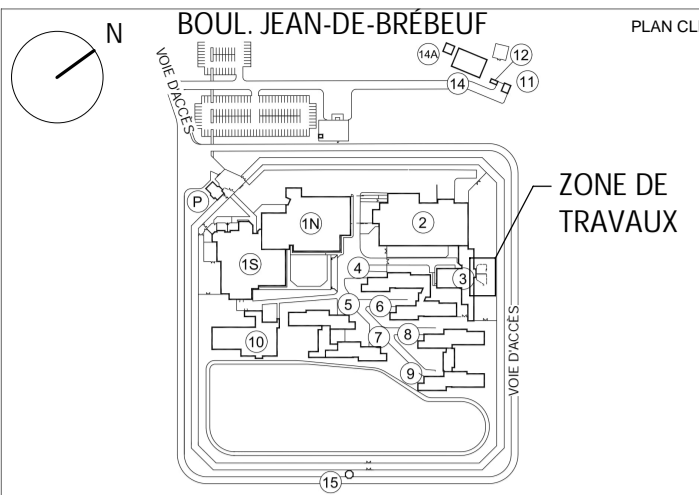
MOBILISATION - IMPLANTATION GÉNÉRALE 1
1:750 A 100

NOTES GÉNÉRALES - MOBILISATION

- INSTALLER UNE CLÔTURE DE CHANTIER AU PÉRIMÈTRE DU SECTEUR RÉSERVÉ POUR LES TRAVAILLEURS LORS DU CHANTIER. CONSERVER LIBRES ET DÉGAGÉES EN TOUT TEMPS. L'ACCÈS AU CHANTIER DOIT SE FAIRE EN PASSANT AU PRÉALABLE PAR LE POSTE DE CONTRÔLE À L'ENTRÉE PRINCIPALE. CONSERVER LES PORTES LIBRES LORSQU'ELLES NE SONT PAS DANS LA ZONE DES TRAVAUX.
- LE CONTENEUR À DÉCHETS DOIT ÊTRE À UNE DISTANCE MINIMUM DE 5 MÈTRES D'UN BÂTIMENT. LE CONTENEUR DOIT ÊTRE BARRÉ ET INACCESSIBLE EN TOUT TEMPS EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL. L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER L'EMPLACEMENT EXACTE DU CONTENEUR À DÉCHETS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA EFFECTUER UN RELEVÉ PHOTOGRAPHIQUE AVEC LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE LORS DE LA RÉUNION DE DÉMARRAGE AFIN DE REMETTRE LE SITE EN ÉTAT À LA FIN DES TRAVAUX. AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR, L'ENTREPRENEUR SERA CHARGÉ DE REMPLACER ET RÉPARER LA PELOUSE ET AUTRES SURFACES ENDOMMAGÉES UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS. L'ENTREPRENEUR DOIT UTILISER DE LA TOURBE EN ROULEAU ET INCLURE L'ARROSAGE ET L'ENTRETIEN DURANT 4 SEMAINES.
- LES SURFACES DE LA ZONE DE MOBILISATION, D'ENTREPOSAGE ET/OU DU CONTENEUR À DÉCHETS ENDOMMAGÉES PAR L'ENTREPRENEUR DOIVENT ÊTRE RAGRÉÉES APRÈS LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT GARDER LES CHEMINS DE PARCOURS DES PORTE D'ACCÈS ET DES ISSUES JUSQU'À LA VOIE PUBLIQUE LIBRE, PROPRE ET DÉGAGÉE EN TOUT TEMPS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UN PLAN DE MOBILISATION ET UN CALENDRIER DES TRAVAUX AU REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET AU PROFESSIONNEL AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. POUR COORDINATION ET APPROBATION, LES DOCUMENTS DE L'ENTREPRENEUR DOIVENT INCLURE TOUS LES ÉLÉMENTS DEMANDÉS AUX PLANS ET DEVIS.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER AVEC LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE LES SÉQUENCES DES TRAVAUX POUR LES INTERVENTIONS DANS LES LOCAUX HORS ZONE DE TRAVAUX. DE PLUS, L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE AVANT LA TENUE DES TRAVAUX.
- POUR DES TRAVAUX ÉMETTANT DES VIBRATIONS ET DU BRUITS EXCESSIFS, L'ENTREPRENEUR DEVRA AVISER LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE, PAR ÉCRIT, 1 SEMAINE AVANT LA TENUE DES TRAVAUX IMPLIQUANT DES INTERRUPTIONS DE SERVICES ET TRAVAUX BRUYANTS AVEC VIBRATIONS.
- SI UN SYSTÈME DE LEVAGE EST REQUIS POUR EFFECTUER UN TÂCHE OU DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DU SYSTÈME DE LEVAGE SÉLECTIONNÉ POUR FAIRE LES TRAVAUX. IL RECONNAÎT AVOIR VISITÉ ET S'ÊTRE ASSURER DE LA SÉCURITÉ (SST) DES LIEUX. IL DOIT AUSSI VALIDER LA CAPACITÉ PORTANTE DES LIEUX POUR INSTALLER LE SYSTÈME DE LEVAGE DE SON CHOIX. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER L'ACCÈS POUR L'APPAREIL DANS LA ZONE DES TRAVAUX AVEC LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.
- LES LOCAUX/CORRIDORS TOUCHÉS PAR LE CHANTIER (INCLUANT LES ACCÈS AUX CHANTIERS) DEVONT ÊTRE NETTOYÉS À LA FIN DE CHAQUE JOURNÉE DE TRAVAIL. ILS DEVRONT ÊTRE LAISSÉS LIBRES DE DÉBRIS, MATÉRIELS, MATÉRIELS ET D'OBSTACLES EN TOUT TEMPS.
- LA ZONE DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE PROTÉGÉE EN TOUT TEMPS POUR ÉVITER LA PROPAGATION DES DÉBRIS ET DE LA POUSSIÈRE OU TOUTS AUTRES CONTAMINANTS. CEI INCLUT DE PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES, LES OUVERTURES DE VENTILATION ET LES ENTRE-PLAFONDS. L'ENTREPRENEUR SERA TENU RESPONSABLE DES COÛTS ASSOCIÉS AU NETTOYAGE DES LIEUX RESULTANT DE SES TRAVAUX. AUCUNE PROPAGATION DE LA POUSSIÈRE NE SERA TOLÉRÉE. SI LA POUSSIÈRE SE RÉPAND À L'EXTÉRIEUR DE LA ZONE DE MOBILISATION, UNE FIRM EN HYGIÈNE SERA MANDATÉE AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR AFIN D'ÉTABLIR LES PROCÉDURES DE NETTOYAGE REQUIS. DE PLUS, SI LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE LE JUGE NÉCESSAIRE, UNE FIRM DE NETTOYAGE EXTERNE POURRAIT AUSSI ÊTRE MANDATÉE POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE NETTOYAGE, TOUJOURS AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.
- L'ENTREPRENEUR DOIT DÉMONTER, CONSERVER SOIGNEUSEMENT ET RÉINSTALLER TOUTS LES CÂBLES, FILS, CACHE-FILS, LUMINAIRES OU AUTRES ÉQUIPEMENTS QUI POURRAIENT NUIRE AUX TRAVAUX À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES AUX PLANS.
- L'ENTREPRENEUR NE POURRA PAS UTILISER L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR UNE GÉNÉRATRICE PORTATIVE. LA GÉNÉRATRICE DEVRA ÊTRE ÉVACUÉE DE LA ZONE DES TRAVAUX APRÈS CHAQUE QUART DE TRAVAIL.
- UN ACCÈS À L'EAU SERA DISPONIBLE. L'EMPLACEMENT EXACTE SERA COORDONNER AVEC LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE LORS DE LA RÉUNION DE DÉMARRAGE.
- POUR TOUTS PERCEMENTS DANS LES CLOISONS, PLANCHER ET LES PLAFONDS EN COORDINATION AVEC L'ÉTENDU DES TRAVAUX, RAGRÉER LES SURFACES TEL QUE L'EXISTANT. EFFECTUER LES TRAVAUX DE PROTECTION TEMPORAIRE EN RESPECTANT LES PRINCIPES DÉCRITS AUX PLANS. AVISER LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE SI DES PERCEMENTS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS EN DEHORS DE LA ZONE DES TRAVAUX AFIN D'EN COORDONNER L'ACCÈS.

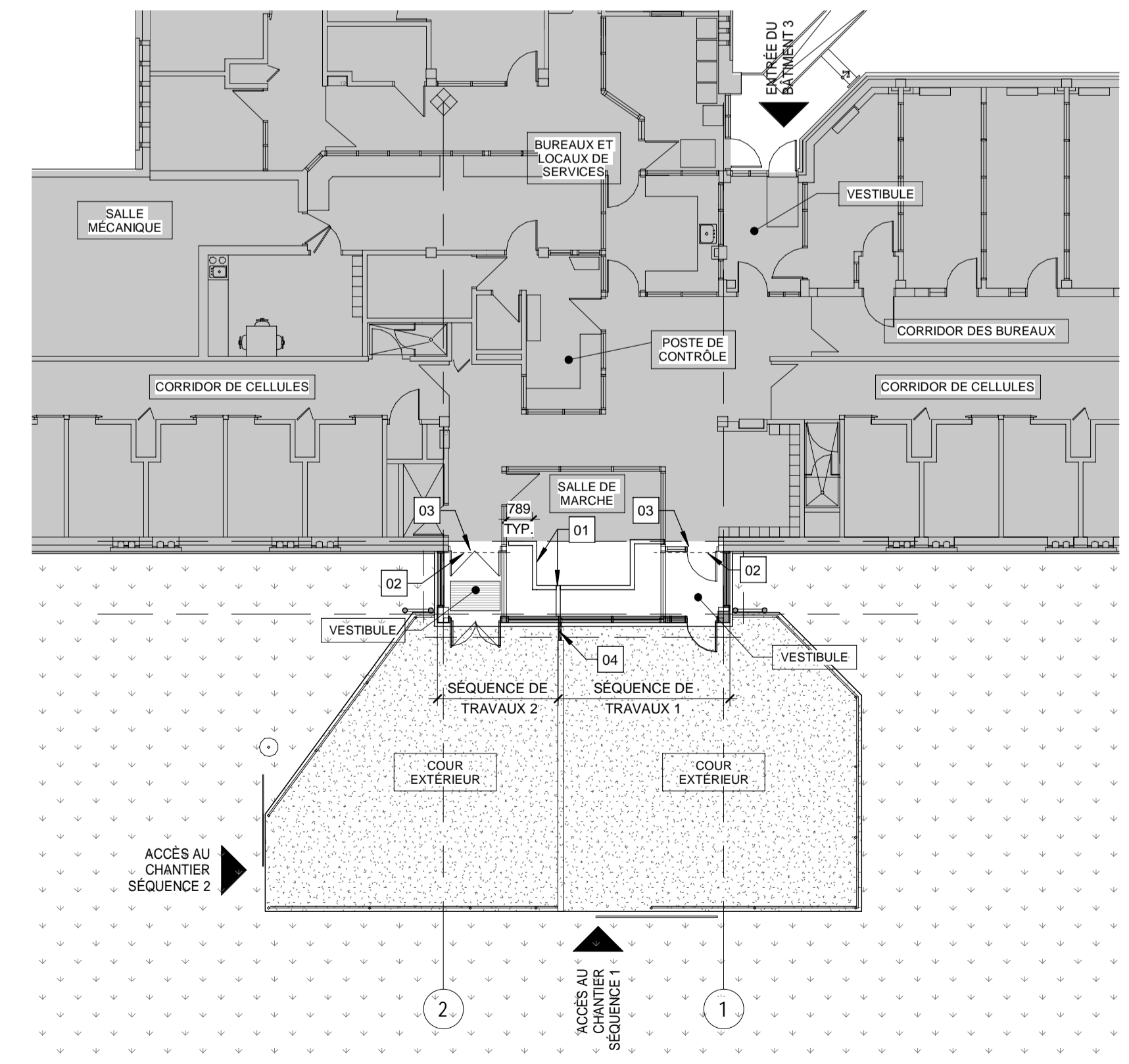
LÉGENDE - MOBILISATION

- INDICATION DES PORTES DEVANT ÊTRE UTILISÉES PAR LES TRAVAILLEURS LORS DU CHANTIER. CONSERVER LIBRES ET DÉGAGÉES EN TOUT TEMPS. L'ACCÈS AU CHANTIER DOIT SE FAIRE EN PASSANT AU PRÉALABLE PAR LE POSTE DE CONTRÔLE À L'ENTRÉE PRINCIPALE. CONSERVER LES PORTES LIBRES LORSQU'ELLES NE SONT PAS DANS LA ZONE DES TRAVAUX.
- BÂTIMENTS
- ESPACE GAZONNÉ EXISTANT, RAGRÉER LES SURFACES ABIMÉES SUITE AU TRAVAIL.
- DALLE DE BÉTON EXISTANTE, RAGRÉER LES SURFACES ABIMÉES SUITE AUX TRAVAUX.
- ZONE CLÔTURÉ ET SÉCURISÉE, SANS OCCUPATION PAR LES DÉTENUIS. ÉVACUER LES MATÉRIELS ET LE MATÉRIEL ENTRE CHAQUE QUART DE TRAVAIL.
- NOUVELLE CLÔTURE DE CHANTIER AU POURTOUR DE LA ZONE DE MOBILISATION ET DU CONTENEUR À DÉCHETS.
- ESPACE DE MOBILISATION POUR L'ENTREPRENEUR.
 - CONTENEUR À DÉCHETS
 - ROULOTTE DE CHANTIER
 - ENTREPOSAGE ÉQUIPEMENT/MATÉRIEL
 - TOILETTE DE CHANTIER
- COORDONNER EMBLACEMENT AU CHANTIER. RESPECTER LES DISTANCES MINIMALES REQUISÉES PAR LE CNB, SST. INCLURE DE PROTÉGER LES SURFACES/AMÉNAGEMENTS EXISTANTS ET RAGRÉER APRÈS LES TRAVAUX. COORDONNER AVEC LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE L'EMPLACEMENT EXACTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
- VOIE D'ACCÈS À LA ZONE DES TRAVAUX, CONSERVER PROPRE ET LIBRE EN TOUT TEMPS
- CLÔTURE ET BARRIÈRE DE SÉCURITÉ EXISTANTES
- CLOISON TEMPORAIRE ACOUSTIQUE À ÉRIGER DURANT LA TOTALITÉ DE LA DURÉE DES TRAVAUX POUR LE CONTRÔLE DE LA POUSSIÈRE ET DU SON. RETIRER APRÈS LES TRAVAUX. CLOISONNER LA PORTION DE LA SÉQUENCE EN COUR SÉULEMENT, AJUSTER L'EMPLACEMENT DE LA CLOISON SÉPARATRICE SELON L'EMPLACEMENT EXACTE DE LA LIMITE DE LA SÉQUENCE
 - GYPSE 16mm AVEC JOINTS TIRÉS ET PEINT
 - (1 COUCHE D'APPRÊT ET 2 COUCHES DE FINITION) (COTE DES OCCUPANTS)
 - COLOMBAGE MÉTALLIQUE 92mm
 - ISOLANT DE LAINE DE VERRRE PLEINE - CAVITÉ
 - TOILE DE POLYÉTHYLENE SCÉLÉE
 - CONTREPLAQUE 12mm
- ÉRIGER UNE ENCEINTE ÉTANCHE TEMPORAIRE DURANT LES TRAVAUX POUR LE CONTRÔLE DE LA POUSSIÈRE. SI LES PLAFONDS DOIVENT RESTER OUVERTS PENDANT UNE PÉRIODE DE TEMPS SANS TRAVAUX ACTIFS, POUR PERMETTRE L'ACCÈS AUX OCCUPANTS, INSTALLER UNE TOILE DE POLYÉTHYLENE SCÉLÉE DE SORTE QUE LA SECTION DE PLAFOND OUVERTE SOIENT ÉTANCHE À LA POUSSIÈRE.
- PORTE EXISTANTE À ACCÈS CONTRÔLÉ À CONSERVER VERROUILLÉ DURANT LA TOTALITÉ DE LA DURÉE DES TRAVAUX POUR LE CONTRÔLE DE LA POUSSIÈRE ET DU SON, AINSI QUE POUR LE CONTRÔLE DES ACCÈS AUX CHANTIERS. INSTALLER UNE TOILE DE POLYÉTHYLENE SCÉLÉE DEVANT LA PORTE POUR LE CONTRÔLE DES POUSSIÈRES ET INSTALLER DE LA SIGNALISATION SUR (CÔTÉ EN OCCUPATION) POUR REDIRIGER LES OCCUPANTS. COORD. AVEC LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.
- PLAQUE D'ACIER GALVANISÉ FIXÉ AVEC DES CORNIÈRES 25 x 25 MM AU MUR DE BÉTON À DÉPLACER TEMPORAIREMENT SUR LE MUR VERS LA SÉQUENCE 2. RELOCALISATION TEMPORAIRE DE LA PLAQUE D'ACIER FIXER AU MUR DE BÉTON AVEC LES CORNIÈRES EXISTANTES. FIXER SOLIDEMENT AVEC DES VIS À BÉTON INVOLABLE. COORDONNER L'EMPLACEMENT DE LA PLAQUE DE PROTECTION AFIN DE PERMETTRE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET LE CLOISONNEMENT DES TRAVAUX.



NOTES GÉNÉRALES

- NOTE CONSTRUCTION**
- XX XXX INDIQUE LES NIVEAUX
 - 11 OU 11 TYPE DE MUR
 - RESISTANCE AU FEU DES MURS OU CLOISONS
 - HAUTEUR DES MURS OU COISONS
 - NOM ET NUMÉRO DE PIÈCE
 - XXX NUMÉRO DE PORTE (VOIR TABLEAU A001)
 - 000 NUMÉRO DE FENÊTRE (VOIR GRANDI A001)
 - PA PORTE ACTIVE
 - AL ALIGNER LES FINIS
 - 1 Réf COUPE / ÉLEVATION
 - AO-500 NUMÉRO DE DESSIN
 - 1 Réf NUMÉRO DE DÉTAIL
 - AO-500 NUMÉRO DE DESSIN
 - NIVEAU DE SOL
 - INDIQUE LES RÉVISIONS
 - BP BARRÉ PANIQUE
 - DP DRAIN AU PLANCHER
 - DT DRAIN AU TOIT
 - SENS DES SOUVÈS
 - LL LINTEAU LIBRE
 - LS LINTEAU STRUCTURELLE
 - JC JOINT DE CONTRÔLE
 - 45 DRF 45mm.
 - 60 DRF 60mm. (1h)
 - 90 DRF 90mm. (1.5h)
 - 120 DRF 120mm. (2h)
 - 150 DRF 150mm. (2.5h)
 - 180 DRF 180mm. (3h)
- HAUTEUR DE MUR:**
- A. PLANCHER À PLATELAGE
 - B. PLANCHER À DESSOUS POUTRELLES
 - C. DALLE À DALLE
- NIVEAU GÉODÉSIQUE DU SOL:**
- 10 000 = À VALIDER
- NOTES:**
- LES COTES SONT PRISES AU CENTRE DES MURS INTÉRIEURS ET À LA FACE DU COLOMBAGE DES MURS EXTERIEURS.
 - NOTES SPÉCIFIQUES ET NOTES GÉNÉRALES, VOIR A-001



MOBILISATION - BÂTIMENT 3 2
1:150 A 100

NO.	DATE	ÉMISSIONS/ RÉVISIONS	PAR
B	2022-03-22	POUR APPEL D'OFFRES	C.C.
A	2021-04-15	COORDINATION 100%	C.C.

SERVICE CORRECTIF CANADA

ÉTABLISSEMENT DRUMMOND - BÂTIMENT 3 - RÉFECTION DU MUR-RIDEAU

2025 BOUL. JEAN DE BRÉBEUF, DRUMMONVILLE, QC, J2B 7Z6

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

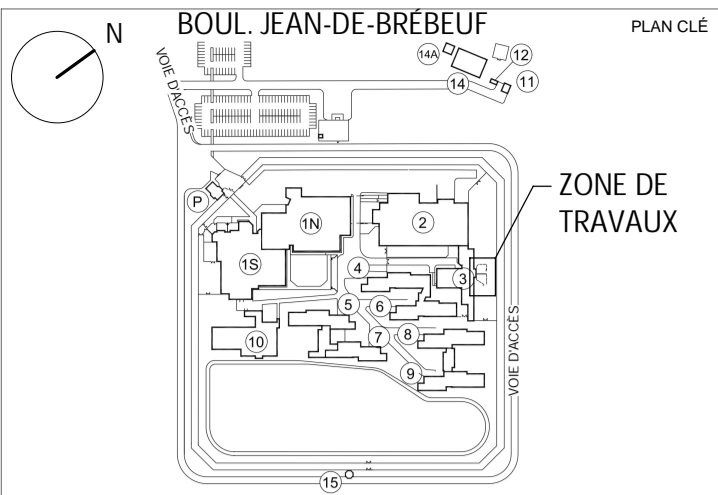
Eric Jutras Architecte du Québec

artesa
ARCHITECTES CONCEPTEURS
T 450-441-1133
www.artesaconcept.com

PLAN DE MOBILISATION

CC E.J.
DESIGNÉ PAR / VÉRIFIÉ PAR
2020-11-01 20-300
DATE / DOSSIER

Comme indiqué **A 100**

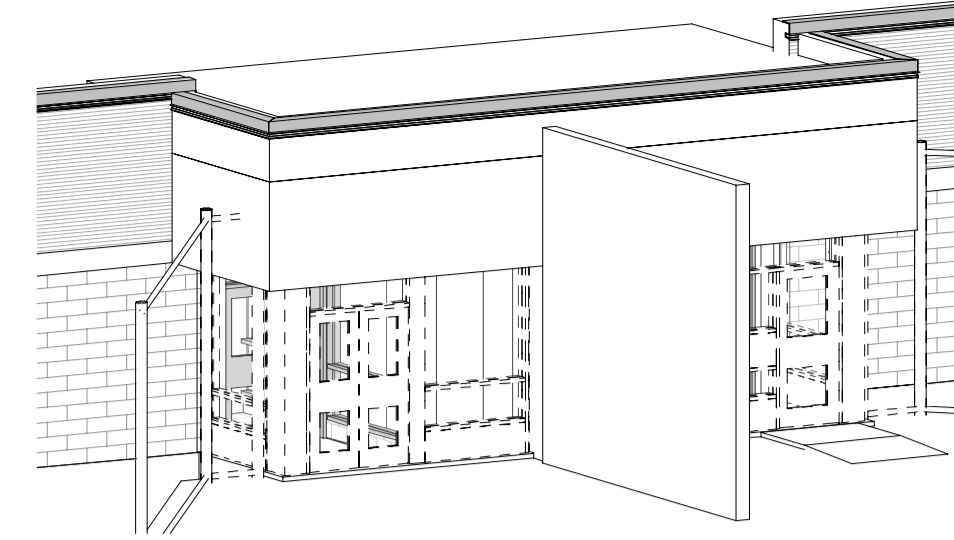


NOTES GÉNÉRALES - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION

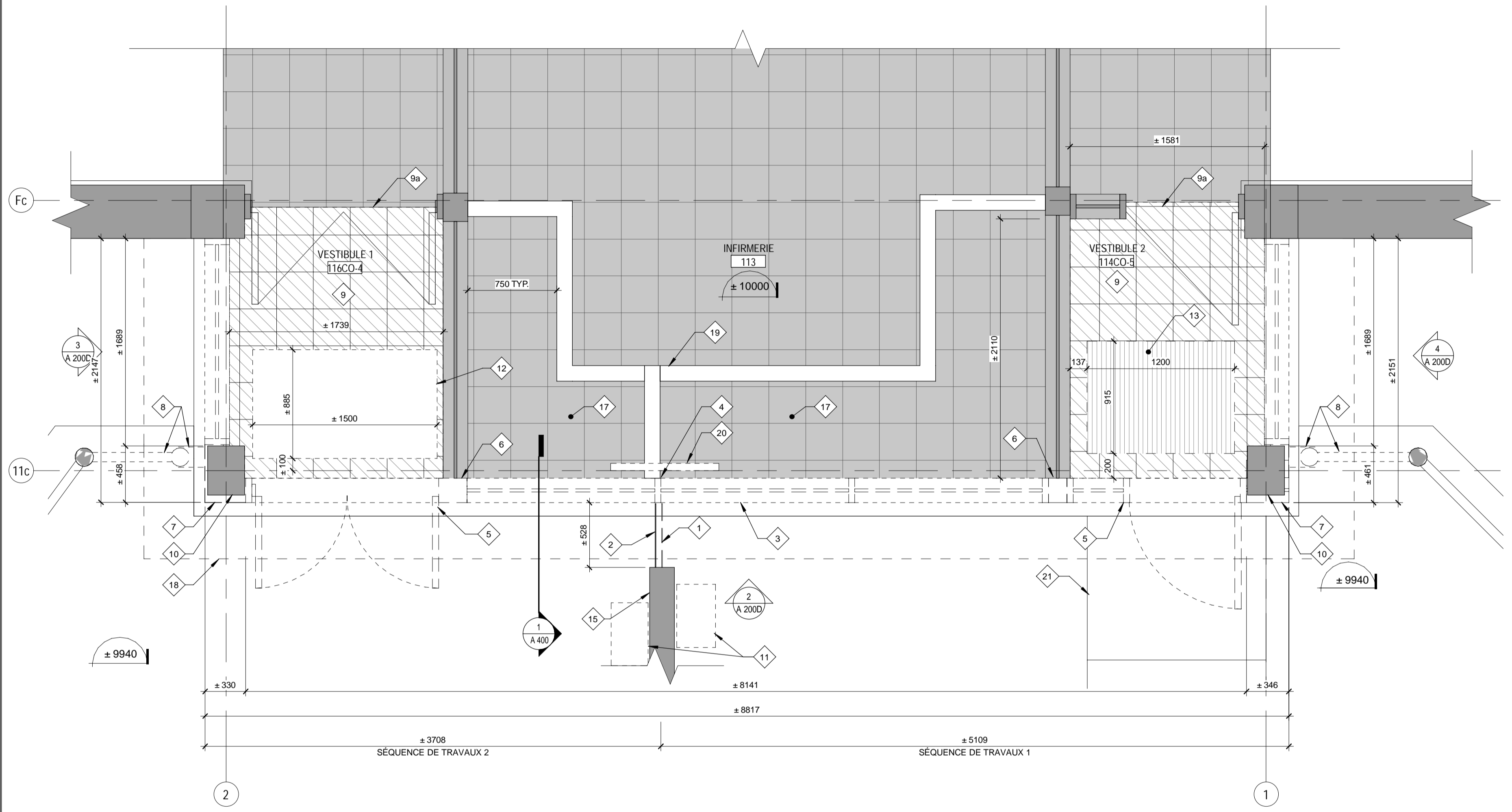
- TOUS LES PERCEMENTS DANS UNE SÉPARATION COUPE-FEU DOIVENT ÊTRE SCÉLÉS AVEC UN SYSTÈME PARE-FEU HOMOLOGUÉ CAN UL13815. SEULES LES SÉPARATIONS COUPE-FEU DES LOCAUX TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX SONT INDICUÉS SUR LES PLANS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE NEFFECTUER AUCUN NOUVEAU PERCEMENT DANS UN ÉLÉMENT STRUCTURAL POUVANT COMPROMETRE L'INTÉGRITÉ STRUCTURALE. INCLURE TOUS LES SCANS DE DALLE REQUIS PAR UN PROFESSIONNEL.
- L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'ARCHITECTE DE TOUT CONFLIT OU OMISSION ET EN AUCUN TEMPS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.
- LE TERME "DÉMOLIR" UTILISÉ DANS CES DOCUMENTS N'IMPLIQUE PAS NECESSAIREMENT UNE DESTRUCTION, MAIS IMPLIQUE PLUTÔT, SANS S'Y LIMITER, DÉMANTÉLER, DÉMONTÉ, DÉGARNIR, ENLEVER, DÉCONSTRUIRE OU RETIRER, ET REQUIERT POSSÉBLEMENT DES PRÉCAUTIONS NECESSAIRES POUR ACCUEILLIR LES NOUVEAUX ÉLÉMENTS OU ASSEMBLAGES.
- L'EXPRESSION "RAGRÉER" SIGNIFIE DE REMETTRE À NEUF LA SURFACE. CETTE ACTION IMPLIQUE AU BESOIN: UN GRATTEGE, UN NIVELAGE, L'APPLICATION D'UN ENDUIT SIMILAIRE AUX SURFACES ADJACENTES, PEINTURE LA SURFACE RAGRÉE DE MÊME COULEUR QUE LES SURFACES ADJACENTES. L'ENTREPRENEUR, LORS DU RAGRÉAGE DES SURFACES EXISTANTE, DOIT PEINDRE LES SURFACES ENTIÈRES JUSQU'ÀUX ARRÊTES LES PLUS PROCHES.
- AVANT D'EFFECTUER LES TRAVAUX DE PEINTURE, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES SURFACES SONT NETTOYÉES ET EXEMPTES DE TOUT DÉBRIS, INCLUANT LE MASTIC ADHÉSIF (GOMMETTE), PAPIER-COLLANT, PAPIER DE TOILETTE, AGRASSE, PUNaise, ETC. L'ENTREPRENEUR DOIT AUSSI RAGRÉER L'ENSEMBLE DES SURFACES POUR ENLEVER TOUTE IMPERFECTION (EX: BULLE D'AIR, FISSURE, GRAFIGNÉ...) DANS L'ÉVENTUALITÉ OU DES BULLES D'AIR SONT PRÉSENTES, GRATER LE REVÊTEMENT DE FINITION JUSQU'ÀUX SUBSTRAT, RAGRÉER AVEC UN FINI SIMILAIRE, NETTOYER L'ENSEMBLE DES FINIS AVANT DE PEINDRE, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, PEINDRE L'ENSEMBLE DES MURS/CLOISONS ET PLAFONDS DE PLÂTRE.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA PROPAGATION DU BRUIT DURANT LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT RETIRER TOUS MATÉRIELS, MATÉRIEL ET OUTILS APRÈS CHAQUE QUART DE TRAVAIL, NETTOYER LA ZONE DES TRAVAUX CHAQUE JOURS.
- ENLEVER OU PROTÉGER TOUT ÉLÉMENTS RISQUÉ POUR LES OCCUPANTS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT NETTOYER RIGOREUSEMENT L'ENSEMBLE DES LOCAUX À LA FIN DES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER POUR L'INSTALLATION DES DIVERS PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE LA COMPATIBILITÉ DES MATÉRIELS ENTRE EUX
- RAGRÉER LES PLANCHERS À CONSERVER SUITE AUX TRAVAUX.
- TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET MOBILIERS À DÉMOLIR SONT À METTRE AU REBUS OU AU RECYCLAGE SELON LA NATURE DES MATÉRIELS.
- POUR LES FINIS DE PLANCHER, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR DES ÉCHANTILLONS DE 1 m x 1 m AU CLIENT ET DE PLANIFIER UNE RÉUNION ENTRE LE CLIENT, L'ENTREPRENEUR, LE REPRÉSENTANT TECHNIQUE DES FINIS DE PLANCHER ET L'ARCHITECTE, POUR APPROBATION DES PRODUITS, COULEURS, FINIS ET TEXTURES. LES PLANS REPRÉSENTENT SEULEMENT UNE PROPOSITION DES FINIS, SELON LES DONNÉES CONNUS DU PROJET ET L'ARCHITECTE NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES CHOIX DES REVÊTEMENTS DE PLANCHER.
- AVANT L'APPLICATION DE FINIS DE PLANCHER, S'ASSURER QUE LA CHAPE EXISTANTE EST CONFORME AUX RECOMMANDATIONS ÉCRITES DU MANUFACTURIER. INCLURE LE RAGRÉAGE DES FINIS DE PLANCHERS ABIMÉS SOUS LES CLOISONS TEMPORAIRES.
- VALIDER LA DIMENSION DES PORTES ET FENÊTRES ET L'EMPLACEMENT DE LA QUINCAILLERIE AU CHANTIER AVANT DE COMMANDER.

NOTES - DÉMOLITION

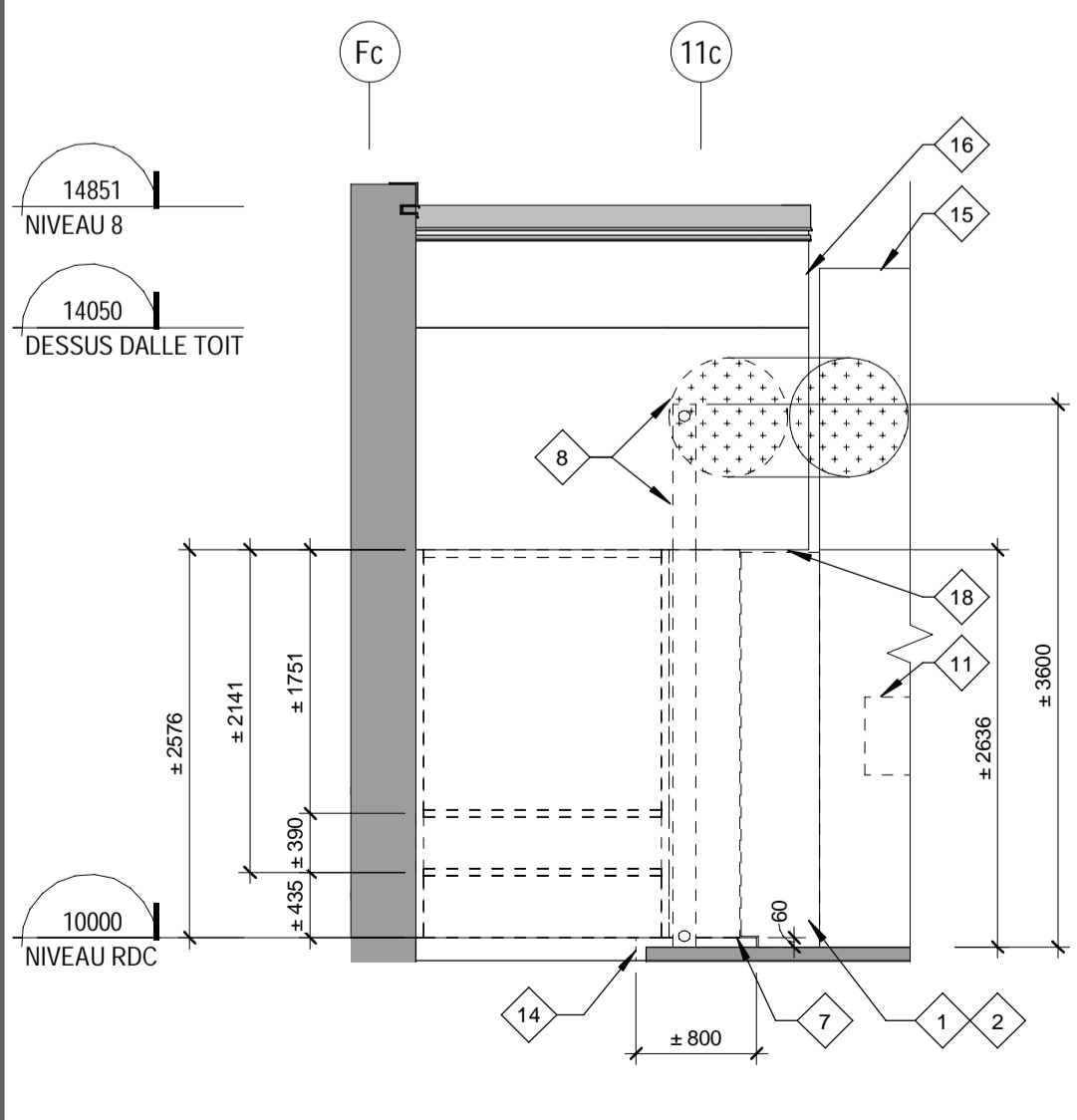
- EXISTANT CONSERVÉ
- DÉMOLITION
- PORTE EXISTANTE CONSERVÉ
- PORTE EXISTANTE À DÉMOLIR
- TUILES ET PLINTHES DE VINYLE EXISTANTES À DÉMOLIR
- PLAQUE D'ACIER GALVANISÉ FIXÉ AVEC DES CORNIÈRES 25 X 25 MM AU MUR DE BÉTON À DÉPLACER TEMPORAIREMENT SUR LE MUR VERS LA SÉQUENCE 2
- RELOCALISATION TEMPORAIRE DE LA PLAQUE D'ACIER FIXER AU MUR DE BÉTON AVEC LES CORNIÈRES EXISTANTES. FIXER SOLIDEMENT AVEC DES VIS À BÉTON INVOLABLE
- BAIE VITRÉE AVEC CADRE EN ACIER ET VERRE TREMPÉ À DÉMANTÉLER, DÉCOUPER LES MENÉAUX HORIZONTAUX DU MENEAU VERTICAL À CONSERVER DURANT LES TRAVAUX DE LA SÉQUENCE 1, DÉMOLIR LE PANNEAU TYMPAN AU BAS, DÉCOUPER, ENLEVER ET DISPOSER TOUT COMPOSANT EN ACIER NOYÉ DANS LA FONDATION. PRÉPARER LA SURFACE DE LA FONDATION POUR INSTALLATION DU MUR DE BLOC.
- MENEAU VERTICAL À CONSERVER EN PLACE DURANT LES TRAVAUX DE LA SÉQUENCE 1
- PORTE EN ACIER AVEC SEUIL D'ALUMINIUM À DÉMOLIR ET DISPOSER, RETIRER SOIGNEUSEMENT LES CHARNIÈRES DÉCAPER ET NETTOYER CELLES-CI, RETIRER ET CONSERVER TOUTE LA QUINCAILLERIE DE SÉCURITÉ ET DE CONTRÔLE D'ACCÈS (GÂCHE, PÈNE, SYSTÈME ÉLECTRONIQUE, ETC...)
- BAIE VITRÉE EXISTANTE À CONSERVER, RETIRER LES PARCLOSES AFIN DE RETIRER TEMPORAIREMENT LES PANNEAUX DE VERRE, CONSERVER ET PROTÉGER DURANT LES TRAVAUX, RETIRER LE MENEAU VERTICAL À LA JOINTION DE LA BAIE VITRÉE EXTERIEUR POUR EFFECTUER SON REMPLACEMENT.
- RECOUVREMENT EN PLAQUE D'ACIER À DÉMOLIR, RETIRER L'ISOLANT REMPLISSANT LA CAVITÉ.
- SECTION DE CLOTURE, POTEAU AVEC PLAQUES DE COMPLEMENT ET SECTION DE FILS BARBELES AU DESSUS À RETIRER TEMPORAIREMENT POUR LES TRAVAUX.
- TUILE ET PLINTHE DE VINYLE DANS VESTIBULE À DÉMOLIR.
- LIMITE DE LA DÉMOLITION DES TUILES DE VINYLE DANS VESTIBULE, COORDONNER L'ACCÈS AVEC LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE.
- COLONNE DE BÉTON EXISTANTE À CONSERVER
- ACCESSOIRE D'ENTRAÎNEMENT SPORTIF (BARRE D'APPUI) EN ACIER FIXÉ AU MUR DE BÉTON À RETIRER DURANT LES TRAVAUX, À CONSERVER EN VUE DE SA REINSTALLATION.
- GRILLE GRATTE-PIEDS ENCASTRÉ À RETIRER POUR SON REMPLACEMENT
- DÉMOLIR LA SECTION DE LA CHAPE DE BÉTON DE #40 MM D'ÉPAISSEUR POUR L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE GRILLE GRATTE-PIED ENCASTRÉE
- FONDATION EXISTANT EN BÉTON DÉGRADER À RESURFACER AVANT LA RECONSTRUCTION DU MUR, TRAITER CONTRE LA ROUILLE LES SECTIONS D'ACIER NOYÉ DANS LE BÉTON.
- MUR DE BÉTON EXISTANT À CONSERVER
- MUR AVEC PANNEAU DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ ET REV. D'AGREGAT EXISTANT À CONSERVER
- SURFACE DE PLANCHER EN REVÊTEMENT DE VINYLE À PROTÉGER DURANT LES TRAVAUX, EFFECTUER LE REMPLACEMENT DES TUILES ABIMÉS DURANT LES TRAVAUX
- MARQUISE AU DESSUS, RETIRER LE SOFFITE EN PLAQUE DE GYPSES, VOIR COUPE
- CLOISON TEMPORAIRE, VOIR PLAN DE MOBILISATION
- TÉLÉVISION AVEC SUPPORT MURALE FIXÉ SUR LE MENEAU À RETIRER POUR LA DURÉE DES TRAVAUX ET À REINSTALLER, COORDONNER AVEC LE REPRÉSENTANT DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE POUR SON ENTREPOSAGE TEMPORAIRE.
- RAMPE ET PENTE DE BÉTON EXISTANT



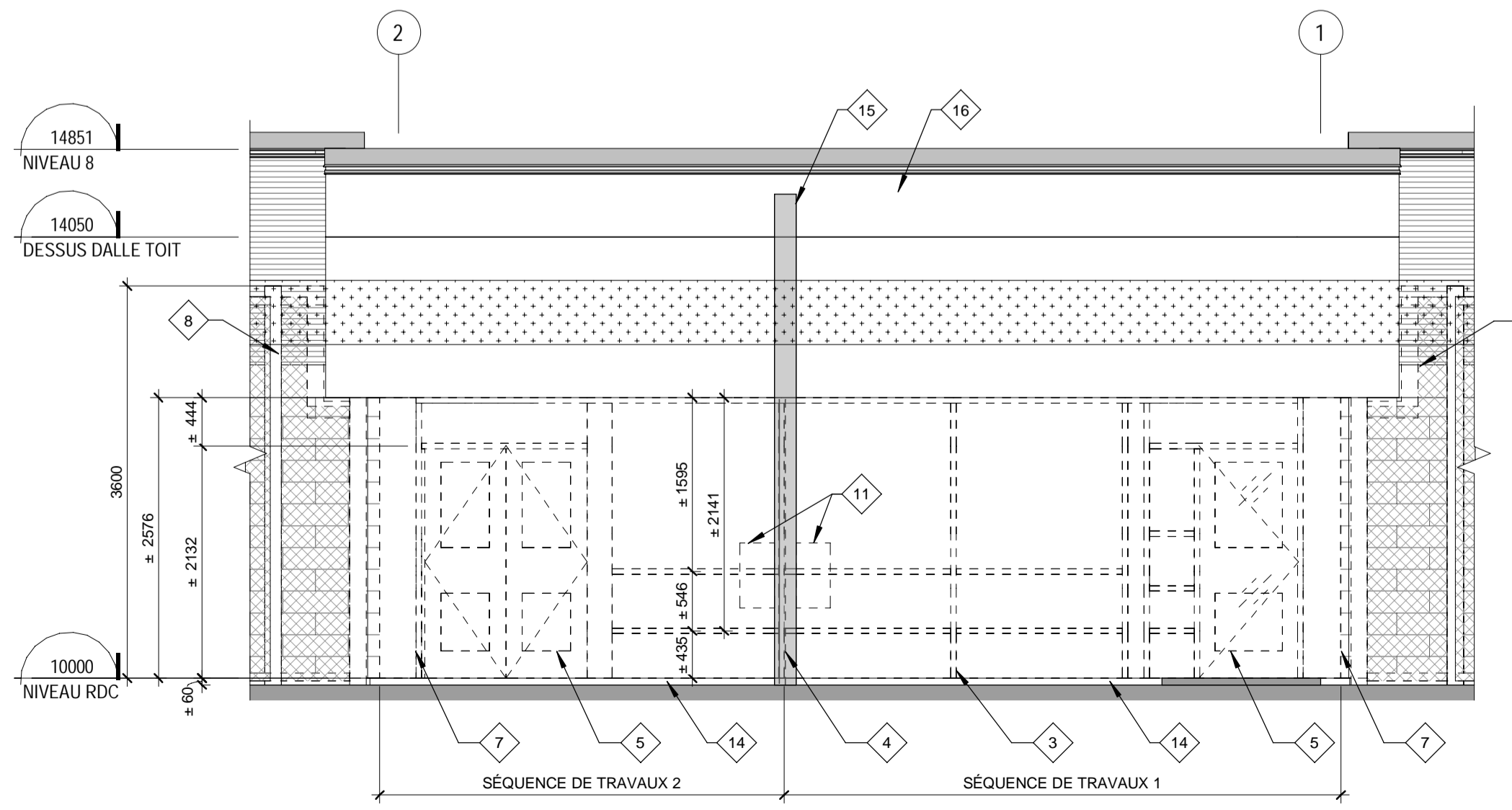
EXISTANT 5 A 2000



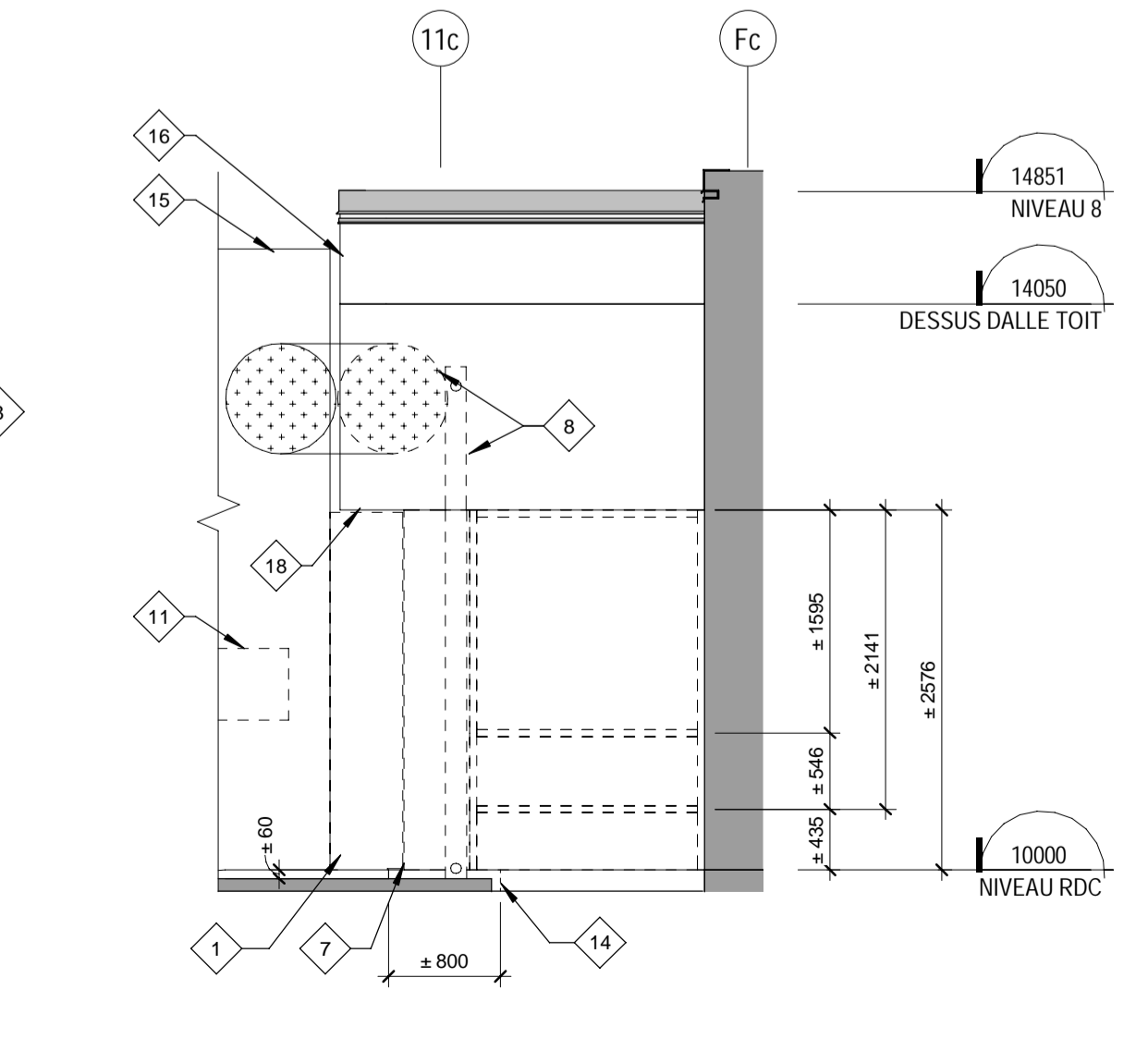
DÉMOLITION REZ-DE-CHAUSSÉE 1 1:25 A 2000



DÉMOLITION ÉLÉVATION GAUCHE 3 1:50 A 2000



DÉMOLITION FAÇADE PRINCIPALE 2 1:50 A 2000



DÉMOLITION ÉLÉVATION DROITE 4 1:50 A 2000

NOTES GÉNÉRALES

- NOTE CONSTRUCTION
- INDIQUE LES NIVEAUX
- TYPE DE MUR
- RÉSISTANCE AU FEU DES MURS OU CLOISONS
- HAUTEUR DES MURS OU COISONS
- NOM ET NUMÉRO DE PIÈCE
- NUMÉRO DE PORTE (VOIR TABLEAU A001)
- PORTE ACTIVE
- TYPE DE FENÊTRE (VOIR GRANDI A001)
- ALIGNER LES FINIS
- COUPE / ÉLÉVATION
- NUMÉRO DE DÉTAIL
- NUMÉRO DE BÉTAIL
- NUMÉRO DE DESSIN
- NIVEAU DE SOL
- INDIQUE LES RÉVISIONS
- BARRE PANIQUE
- DRAIN AU PLANCHER
- DRAIN AU TOIT
- SENS DES SOLIVES
- LINTEAU LIBRE
- LINTEAU STRUCTURALE
- JOINT DE CONTRÔLE
- DRF 45mm.
- DRF 60mm. (1h)
- DRF 90mm. (1.5h)
- DRF 120 min. (2h)
- DRF 150 min. (2.5h)
- DRF 180 min. (3h)

HAUTEUR DE MUR:
 A: PLANCHER À PLATELAGE
 B: PLANCHER À DESSOUS POUTRELLES
 C: DALLE À DALLE

NIVEAU GÉODÉSIQUE DU SOL:
 10 000 = À VALIDER

NOTES:
 1. LES COTES SONT PRISES AU CENTRE DES MURS INTÉRIEURS ET À LA FACE DU COULOIR DES MURS EXTERIEURS.
 2. NOTES SPÉCIFIQUES ET NOTES GÉNÉRALES, VOIR A-001

NO.	DATE	ÉMISSIONS/ RÉVISIONS	PAR
B	2022-03-22	POUR APPEL D'OFFRES	C.C.
A	2021-04-15	COORDINATION 100%	C.C.
		ÉMISSIONS/ RÉVISIONS	PAR

SERVICE CORRECTIF CANADA

ÉTABLISSEMENT DRUMMOND - BÂTIMENT 3 - RÉFECTION DU MUR-RIDEAU

2025 BOUL. JEAN DE BRÉBEUF, DRUMMONVILLE, QC, J2B 7Z6

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

Eric Jutras
 ARCHITECTE
 du Québec

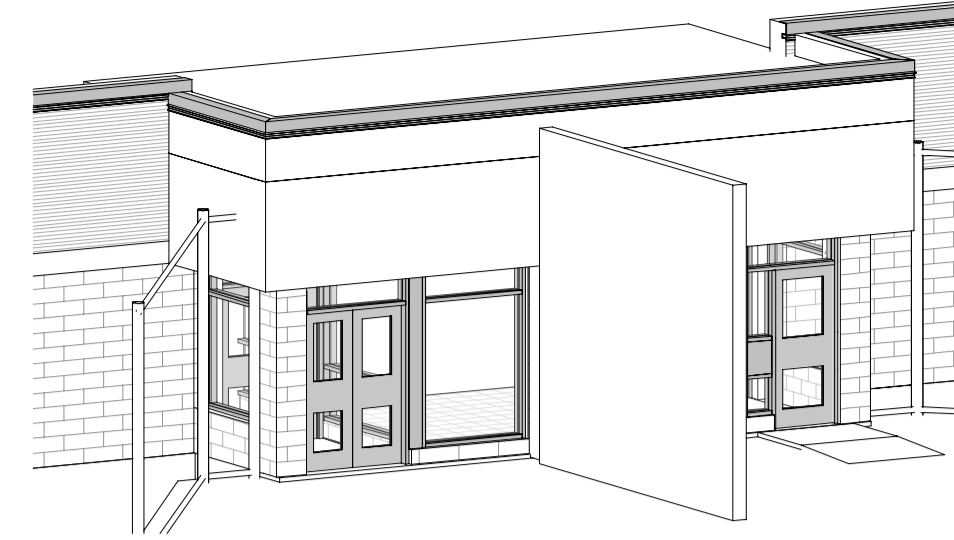
artesa
 ARCHITECTES CONCEPTEURS
 T 450-441-1133
 www.artesaconcept.com

DÉMOLITION - PLAN ET ÉLÉVATIONS

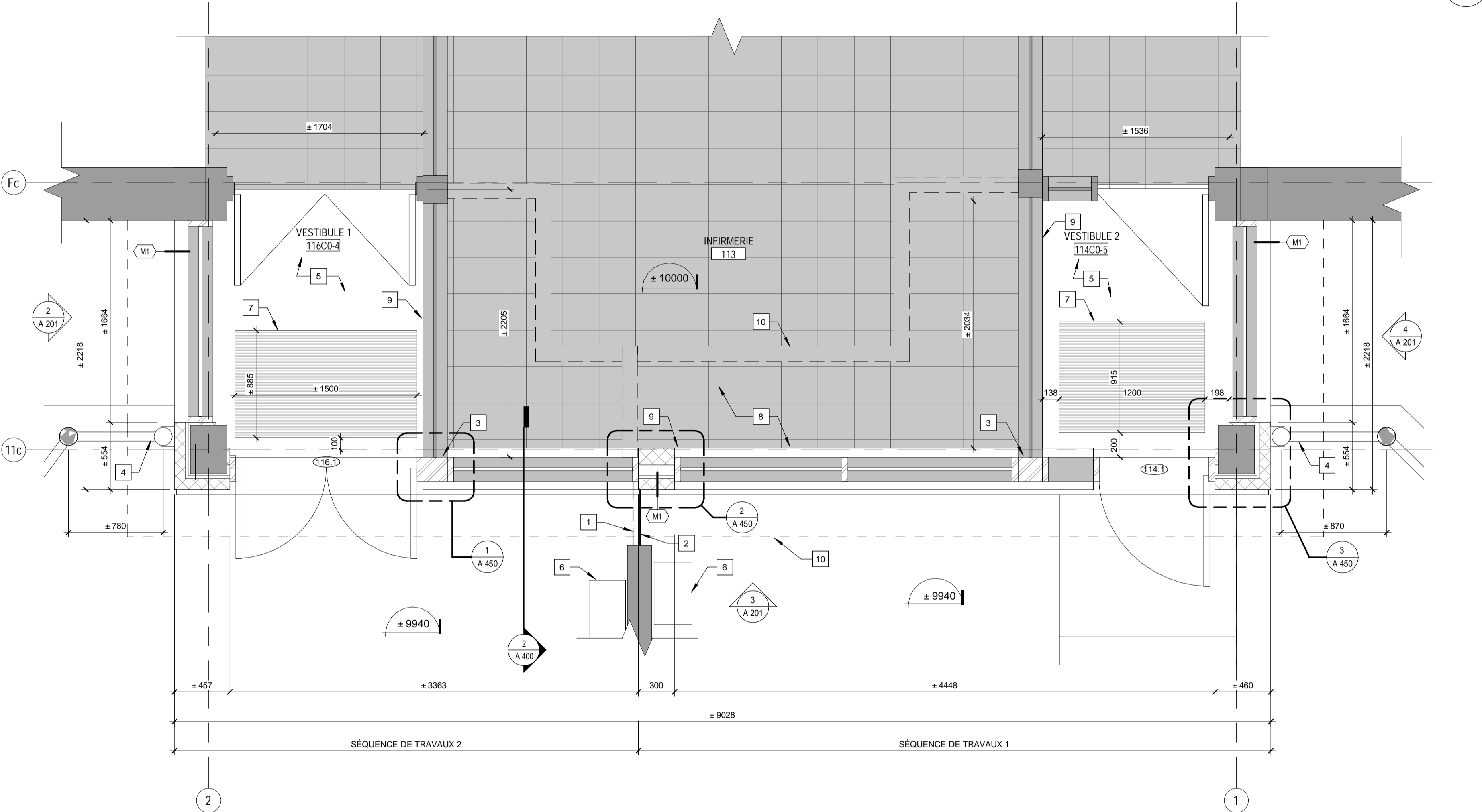
C.C. E.J.
 DÉSIGNÉ PAR / VÉRIFIÉ PAR

2020-11-01 20-300
 DATE / DOSSIER

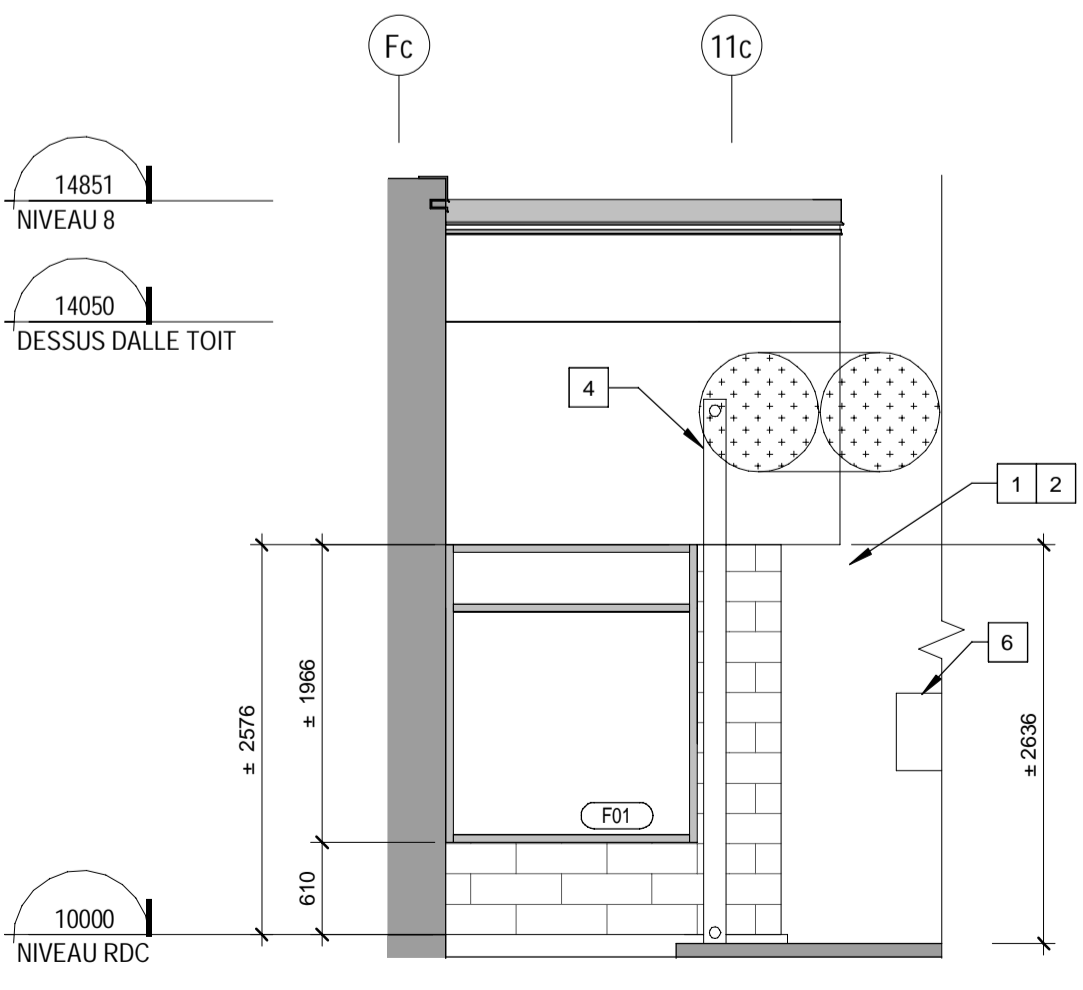
Comme indiqué **A 2000**
 ÉCHELLE / FEUILLE



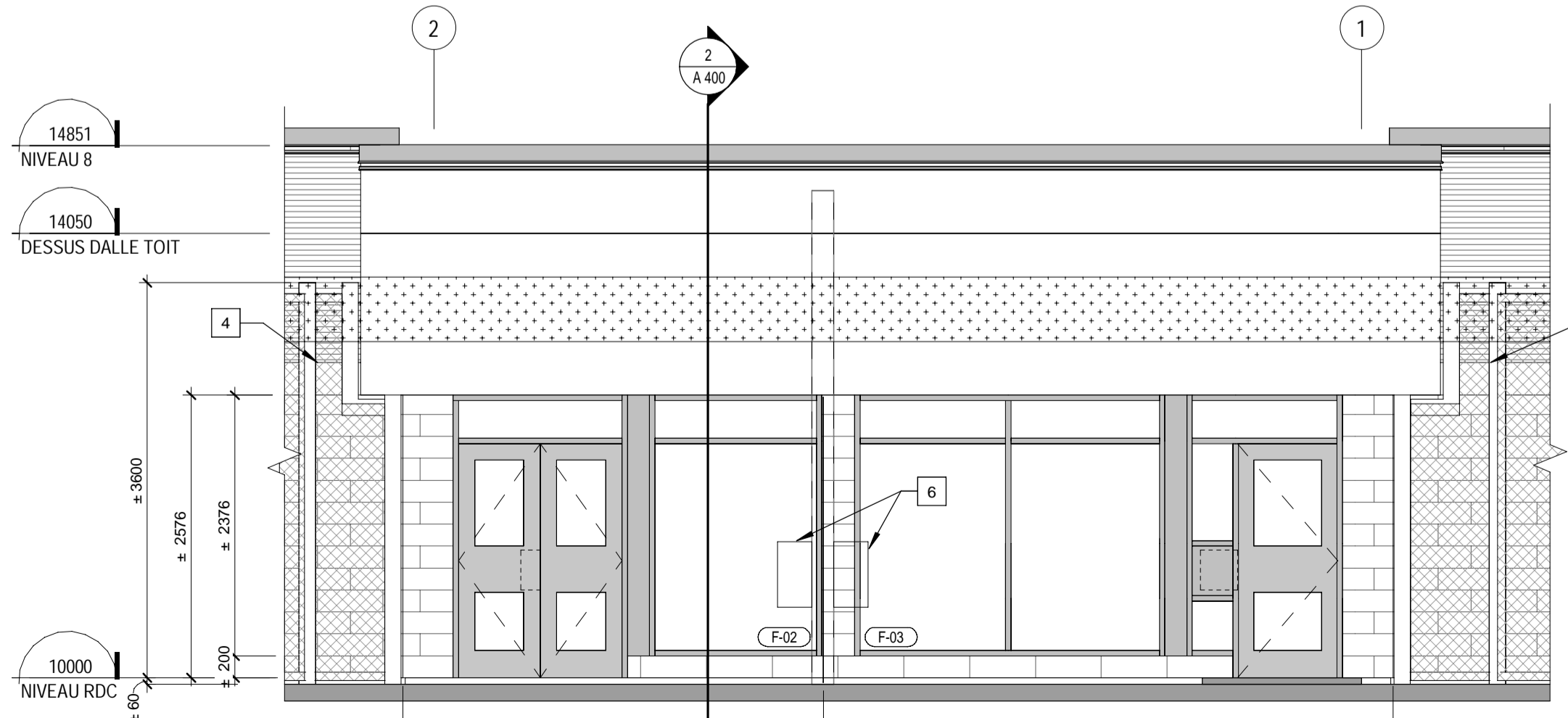
CONSTRUCTION 5
A 201



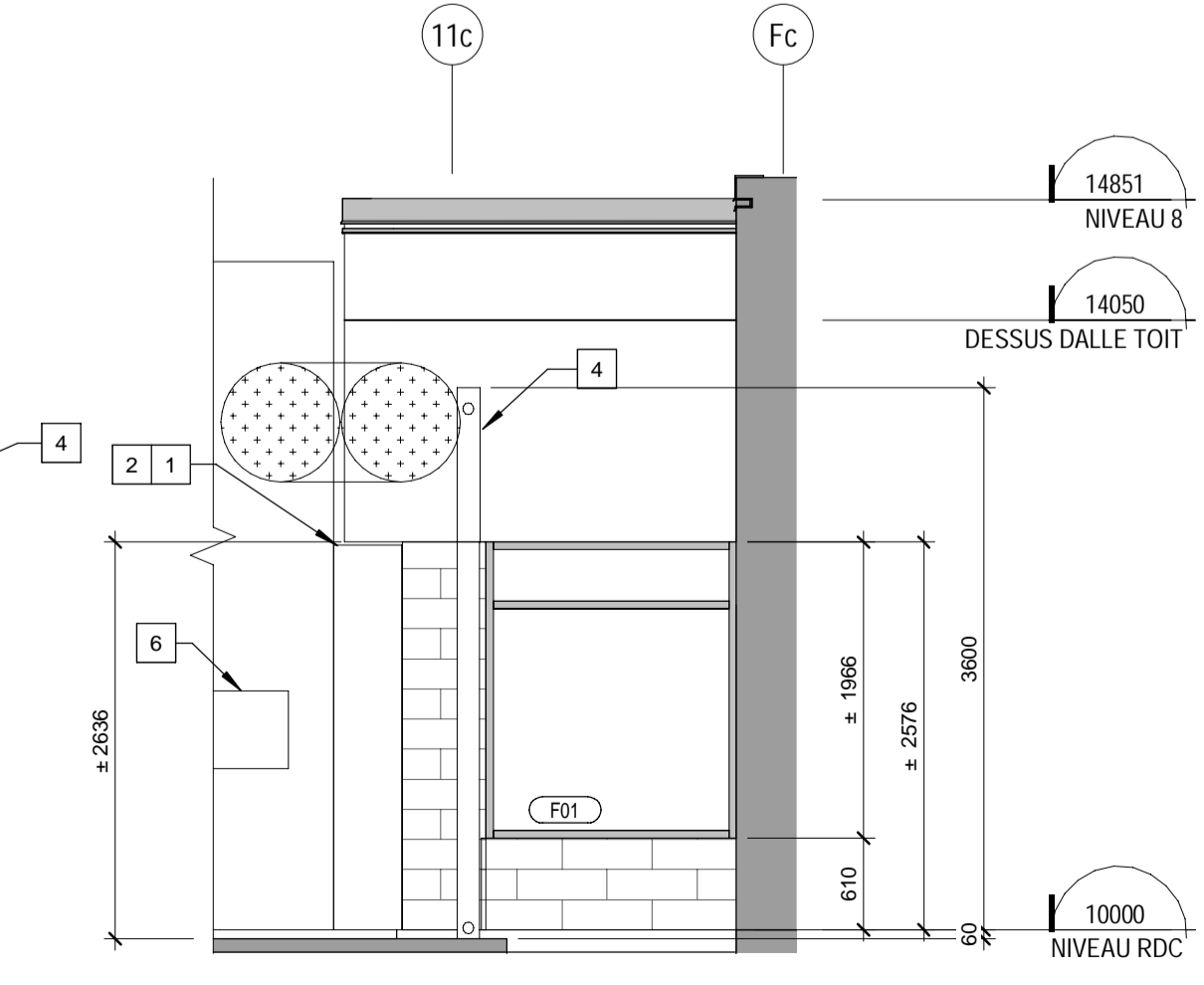
CONSTRUCTION REZ-DE-CHAUSSÉE
1:25
A 201



CONSTRUCTION ÉLÉVATION GAUCHE
1:50
A 201



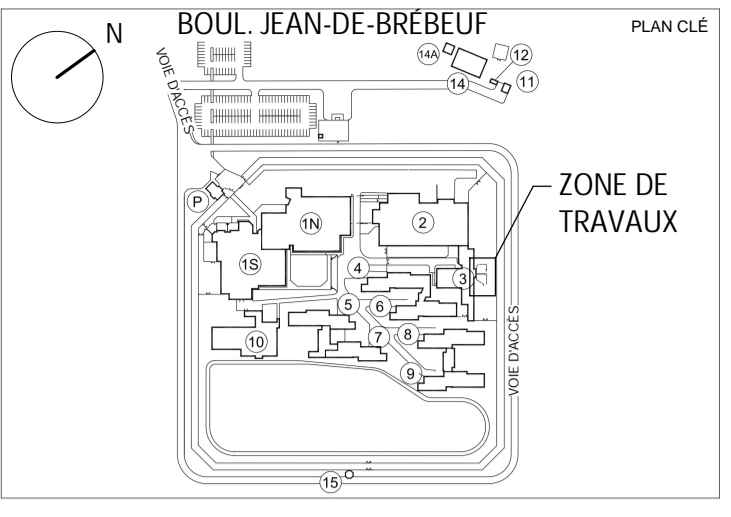
CONSTRUCTION FAÇADE PRINCIPALE
1:50
A 201



CONSTRUCTION ÉLÉVATION DROITE
1:50
A 201

- NOTES GÉNÉRALES - DÉMOLITION ET CONSTRUCTION**
- TOUS LES PERÇEMENTS DANS UNE SÉPARATION COUPE-FEU DOIVENT ÊTRE SCELLES AVEC UN SYSTÈME PARE-FEU HOMOLOGUÉ CAN ULCS 115. SEULES LES SÉPARATIONS COUPE-FEU DES LOCAUX TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX SONT INDICUÉS SUR LES PLANS.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE NEFFECTUER AUCUN NOUVEAU PERÇEMENT DANS UN ÉLÉMENT STRUCTURAL POUVANT COMPROMETTRE L'INTÉGRITÉ STRUCTURALE. INCLURE TOUS LES SCANS DE DALLE REQUIS PAR UN PROFESSIONNEL.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'ARCHITECTE DE TOUT CONFLIT OU OMISSION ET EN AUCUN TEMPS NE PROCÉDER DANS L'INCERTITUDE.
 - LE TERME 'DÉMOLIR' UTILISÉ DANS CES DOCUMENTS N'IMPLIQUE PAS NÉCESSAIREMENT UNE DESTRUCTION, MAIS IMPLIQUE PLUTÔT, SANS S'Y LIMITER, DÉMANTÉLER, DÉMONTÉ, DÉGARNIR, ENLEVER, DÉCONSTRUIRE OU RETIRER, ET REQUIERT POSSIBLEMENT DES PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES POUR ACCUEILLIR LES NOUVEAUX ÉLÉMENTS OU ASSEMBLAGES.
 - L'EXPRESSION 'RAGRÉER' SIGNIFIE DE REMETTRE À NEUF LA SURFACE. CETTE ACTION IMPLIQUE AU BESOIN: UN GRATAGE, UN NIVELAGE, L'APPLICATION D'UN ENDUIT SIMILAIRE AUX SURFACES ADJACENTES, PEINTURE LA SURFACE RAGRÉE DE MÊME COULEUR QUE LES SURFACES ADJACENTES. L'ENTREPRENEUR, LORS DU RAGRÉAGE DES SURFACES EXISTANTE, DOIT PEINDRE LES SURFACES ENTIÈRES JUSQU'ÀUX ARRÊTÉS LES PLUS PROCHES.
 - AVANT D'EFFECTUER LES TRAVAUX DE PEINTURE, L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LES SURFACES SONT NETTOYÉES ET EXEMPTES DE TOUT DÉBRIS, INCLUANT LE MASTIC ADHÉSIF (GOMMETTE), PAPIER-COLLANT, PAPIER DE TOILETTE, AGRAFFE, PUNAISE, ETC. L'ENTREPRENEUR DOIT AUSSI RAGRÉER L'ENSEMBLE DES SURFACES POUR ENLEVER TOUTE IMPERFECTION (EX: BULLE D'AIR, FISSURE, GRAFFAGE...) DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ DES BULLES D'AIR SONT PRÉSENTES, GRATTER LE REVÊTEMENT DE FINITION JUSQU'ÀUX SUBSTRAT, RAGRÉER AVEC UN FINI SIMILAIRE, NETTOYER L'ENSEMBLE DES FINIS AVANT DE PEINDRE, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, PEINDRE L'ENSEMBLE DES MURS/CLOISONS ET PLAFONDS DE PLÂTRE.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA PROPAGATION DU BRUIT DURANT LES TRAVAUX.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT RETIRER TOUS MATÉRIELS, MATÉRIEL ET OUTILS APRÈS CHAQUE QUART DE TRAVAIL, NETTOYER LA ZONE DES TRAVAUX CHAQUE JOUR.
 - ENLEVER OU PROTÉGER TOUT ÉLÉMENTS RISQUÉ POUR LES OCCUPANTS.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT NETTOYER RIGOREUSEMENT L'ENSEMBLE DES LOCAUX À LA FIN DES TRAVAUX.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER POUR L'INSTALLATION DES DIVERS PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE LA COMPATIBILITÉ DES MATÉRIELS ENTRE EUX.
 - RAGRÉER LES PLANCHERS À CONSERVER SUITE AUX TRAVAUX.
 - TOUS LES ÉQUIPEMENTS ET MOBILIERS À DÉMOLIR SONT À METTRE AU REBUS OU AU RECYCLAGE SELON LA NATURE DES MATÉRIELS.
 - POUR LES FINIS DE PLANCHER, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE FOURNIR DES ÉCHANTILLONS DE 1 m x 1 m AU CLIENT ET DE PLANIFIER UNE RÉUNION ENTRE LE CLIENT, L'ENTREPRENEUR, LE REPRÉSENTANT TECHNIQUE DES FINIS DE PLANCHER ET L'ARCHITECTE. POUR APPROBATION DES PRODUITS, COULEURS, FINIS ET TEXTURES. LES PLANS REPRÉSENTENT SEULEMENT UNE PROPOSITION DES FINIS, SELON LES DONNÉES CONNUS DU PROJET ET L'ARCHITECTE NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DES CHOIX DES REVÊTEMENTS DE PLANCHER.
 - AVANT L'APPLICATION DE FINIS DE PLANCHER, S'ASSURER QUE LA CHAPE EXISTANTE EST CONFORME AUX RECOMMANDATIONS ÉCRITES DU MANUFACTURIER. INCLURE LE RAGRÉAGE DES FINIS DE PLANCHERS ABIMÉS SOUS LES CLOISONS TEMPORAIRES.
 - VALIDER LA DIMENSION DES PORTES ET FENÊTRES ET L'EMPLACEMENT DE LA QUINCAILLERIE AU CHANTIER AVANT DE COMMANDER.

- NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION**
- EXISTANT CONSERVÉ
 - NOUVEAU
 - PORTE EXISTANTE CONSERVÉ
 - NOUVELLE PORTE
- PLAQUE D'ACIER EXISTANT À ENLEVER SUITE AU TRAVAUX DE LA SÉQUENCE 1 ET RELOCALISER À L'EMPLACEMENT INDICUÉ
 - SUITE AU TRAVAUX DE LA SÉQUENCE 1, PLAQUE D'ACIER GALVANISÉ EXISTANTE À DÉCOUPER SELON LES NOUVEAUX DÉGAGEMENT À REINSTALLER AU MUR DE BÉTON FIXÉ AVEC DES CORNIÈRES, APPLIQUÉ UN PEINTURE DE GALVANISATION SUR LES ENDOITS AYANT ÉTÉ DÉCOUPÉ.
 - SUITE À L'INSTALLATION DU NOUVEAU CADRE (MÉNEAU VERTICAL), REINSTALLER LE PANNEAU DE VERRE ET LES PARCLOSES EXISTANT À LA BAIE VITRÉE EXISTANTE DU VESTIBULE.
 - SECTION DE CLÔTURE, POTEAU ET FILS BARBELLÉ À REINSTALLER TEL QUE L'EXISTANT. INSTALLER LA SURFACE DE LA DALLE ADEQUATEMENT SELON LES RECOMMANDATION DU FABRICANT.
 - APPLICATION D'UN ENDUIT EPOXYDIQUE AVEC PLINTHE À GORGE DE 100MM. PRÉPARER LA SURFACE DE LA DALLE ADEQUATEMENT SELON LES RECOMMANDATION DU FABRICANT.
 - REINSTALLER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AVEC DES VIS DE TYPE TORX INVOLIABLE AU MÊME EMBLEMMENT QUE L'EXISTANT
 - NOUVELLE GRILLE GRATTE-PIED AVEC BASSIN ENCASTRÉS DANS LA DALLE EXISTANTE, ± 40 MM DE PROFONDEUR, VALIDER SUR PLACE LES DIMENSIONS AVANT LA FABRICATION.
 - REEMPLACER LES TUILLE DE VINYLE EXISTANTE QUI ONT ÉTÉ ABIMÉ DURANT LES TRAVAUX PAR UNE TUILLE SIMILAIRE À L'EXISTANT. INTALLER UNE NOUVELLE PLINTHE DE VINYLE DE 100MM DE HAUT DE MÊME COULEUR QUE L'EXISTANTE SUR LE NOUVEAU MUR.
 - PEINTURER LES NOUVELLES SURFACES EN BLOCS DE BÉTON DE MÊME COULEUR QUE LA PIÈCE EXISTANTE, EFFECTUER UN RAGRÉAGE DES SURFACES ADJACENTES EN APPLICANT UNE NOUVELLES PEINTURE JUSQU'ÀUX ARRÊTÉS DE LA SURFACE.
 - MARQUER AU DESSUS, INSTALLATION D'UN NOUVEAU SOFFITE, VOIR COUPE
 - CLOISON TEMPORAIRE À DÉMOLIR, RAGRÉER LES SURFACES DE PLANCHERS, PLAFOND ET MUR AUX SUITE AU RETRAIT.



- NOTES GÉNÉRALES**
- NOTE CONSTRUCTION
- XX XXX INDIQUE LES NIVEAUX
- 11/21 OU 11 TYPE DE MUR
- RESISTANCE AU FEU DES MURS OU CLOISONS
- HAUTEUR DES MURS OU COISONS
- NOM ET NUMÉRO DE PIÈCE
- XXX NUMÉRO DE PORTE (VOIR TABLEAU A001)
- 00 TYPE DE FENÊTRE (VOIR AGRANDI A001)
- PA PORTE ACTIVE
- AL ALIGNER LES FINIS
- Réf COUPE / ÉLÉVATION
- A0-500 NUMÉRO DE DESSIN
- A0-500 NUMÉRO DE DÉTAIL
- NIVEAU DE SOL
- INDIQUE LES RÉVISIONS
- BP BARRE PANIQUE
- DP DRAIN AU PLANCHER
- DT DRAIN AU TOIT
- SENS DES SOLIVES
- LL LINTEAU LIBRE
- LS LINTEAU STRUCTURALE
- JC JOINT DE CONTRÔLE
- 45 DRF 45min.
- 60 DRF 60min. (1h)
- 90 DRF 90min. (1.5h)
- 120 DRF 120 min. (2h)
- 150 DRF 150 min. (2.5h)
- 180 DRF 180 min. (3h)
- HAUTEUR DE MUR:**
- A: PLANCHER À PLATELAGE
- B: PLANCHER À DESSOUS POUTRELLES
- C: DALLE À DALLE
- NIVEAU GÉODÉSIQUE DU SOL:**
- 10 000 = À VALIDER
- NOTES:**
1. LES COTES SONT PRISES AU CENTRE DES MURS INTÉRIEURS ET À LA FACE DU COLOMBAGE DES MURS EXTÉRIEURS.
2. NOTES SPÉCIFIQUES ET NOTES GÉNÉRALES, VOIR A-001

NO.	DATE	ÉMISSIONS/ RÉVISIONS	PAR
B	2022-03-22	POUR APPEL D'OFFRES	C.C.
A	2021-04-15	COORDINATION 100%	C.C.

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

ÉTABLISSEMENT DRUMMOND - BÂTIMENT 3 - RÉFECTION DU MUR-RIDEAU

2025 BOUL. JEAN DE BRÉBEUF, DRUMMONVILLE, QC, J2B 7Z6

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

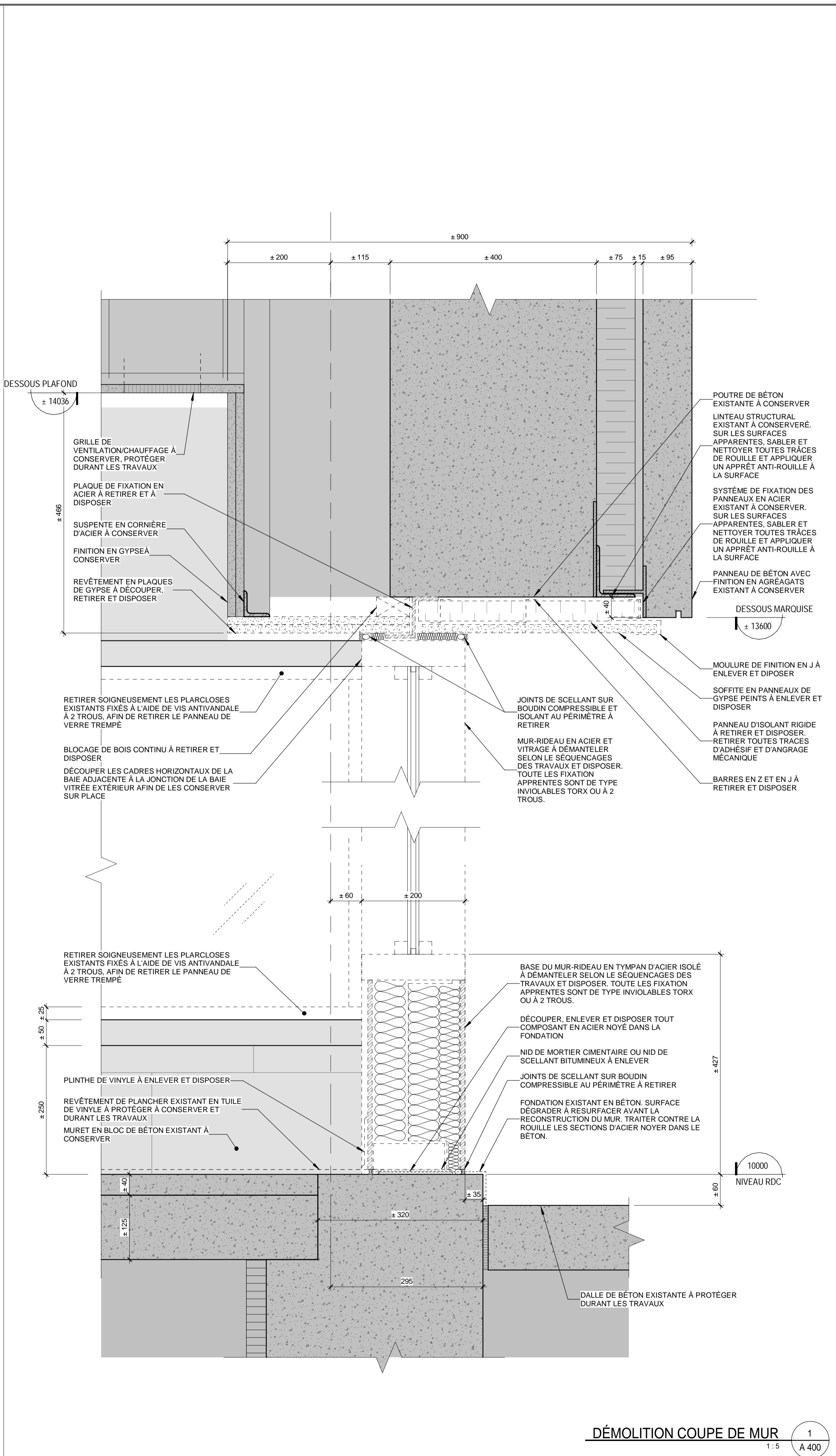
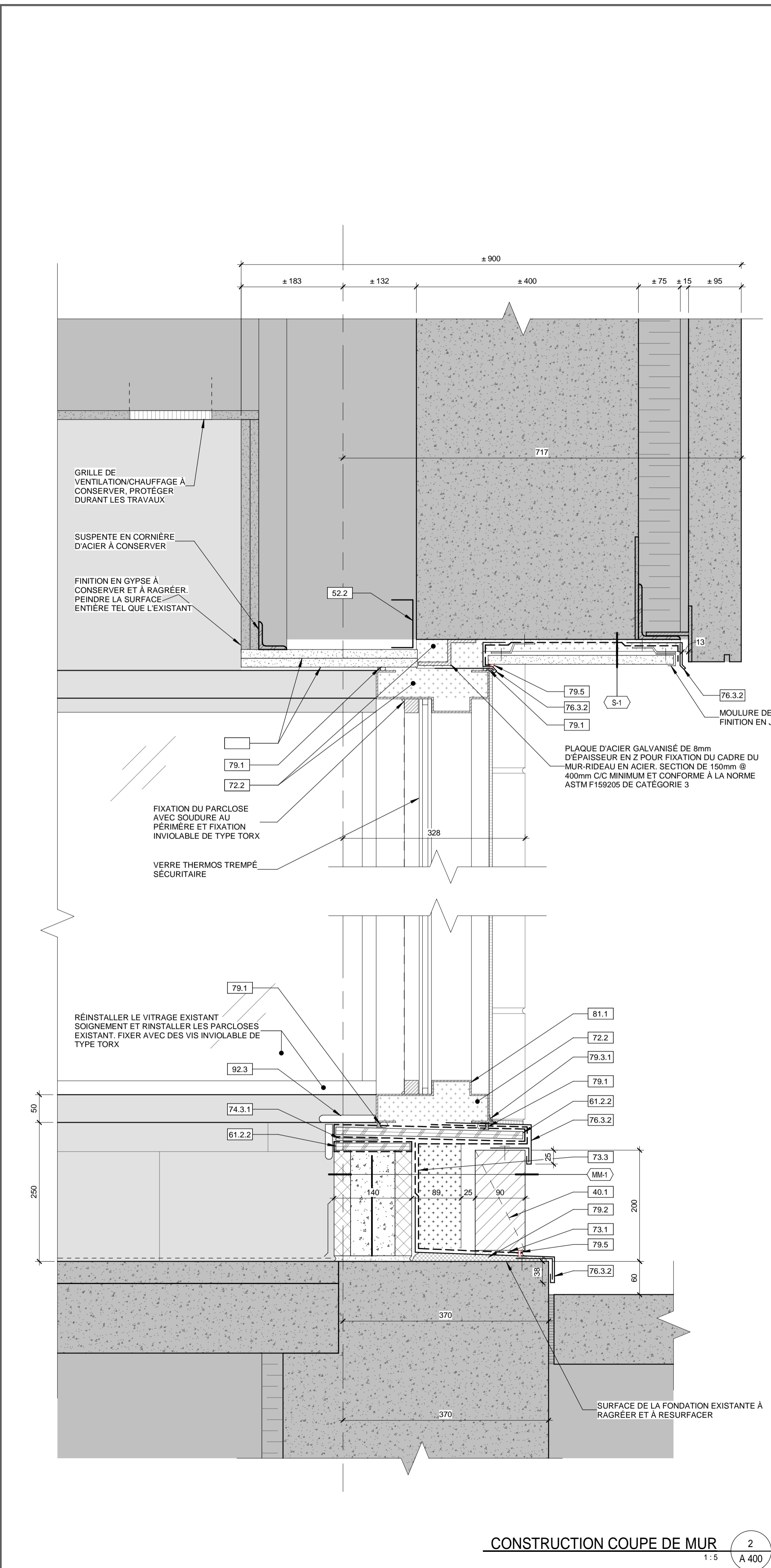
Logo: *Eric Jutras* Architecte du Québec

artesa
ARCHITECTES CONCEPTEURS
T 450-441-1133
www.artesaconcept.com

CONSTRUCTION PLAN ET ÉLÉVATIONS

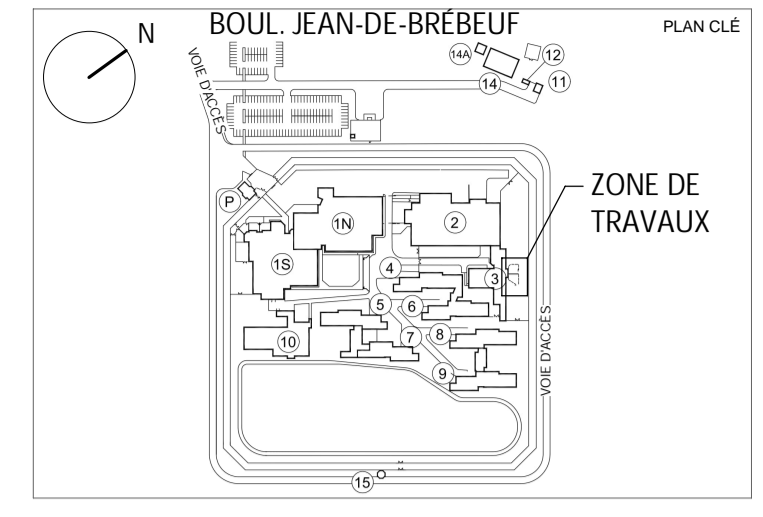
C.C. E.J.
DESIGNÉ PAR / VÉRIFIÉ PAR
2020-11-01 20-300
DATE / DOSSIER

Comme indiqué **A 201**



JA NOTES SPÉCIFIQUES À L'ENVELOPPE (FRA)

40.1	CHANTELEURES @ 610mm c/c (2 BLOCS) MAXIMUM
52.1	FOURRIURE MÉTALLIQUE 22mm
54.1	BARRE EN 'Z' EN ACIER GALVANISÉ (CAL. 20 MINIMUM SAUF INDICATION CONTRAIRE)
54.3	LINTEAU LIBRE EN ACIER GALVANISÉ. DIMENSIONS SELON CCO.
61.2.2	CONTREPLAQUE MEMBRANÉ SUR TOUTES LES FACES 16mm (CONTINU)
72.2	REPLISSAGE D'URÉTHANE GICLÉ À FAIBLE EXPANSION
73.1	SOLIN SOUPLE CONTINU (MEMBRANE PARE-AIR/PARE-VAPEUR EN FEUILLE AUTO-ADHÉSIVE DE BITUME MODIFIÉ AUX SBS). CHEVAUCHEMENT MINIMUM DE 150mm
73.3	MEMBRANE AUTOCOLLANTE SUPPLÉMENTAIRE AU POURTOUR DES OUVERTURES. ASSURER LA CONTINUITÉ DES MEMBRANES PARE-AIR/PARE-VAPEUR. CHEVAUCHEMENT DE 200mm (8) MIN.
74.3.1	CALE EN PLASTIQUE
76.3.2	SOLIN EN TÔLE D'ACIER GALV. PRÉPEINT CAL. 14. COULEUR IDEM AU MUR-RIDEAU
76.3.3	SOLIN EN TÔLE D'ACIER GALV. PRÉPEINT CAL. 20. COULEUR IDEM AU MUR-RIDEAU
79.1	SCÉLLANT SUR FOND DE JOINT. TOUTS DEUX CONTINUS. 13mm (1/2") MAX.
79.2	NID DE SCÉLLANT BITUMEUX
79.3.1	JOINT DE SCÉLLANT CONTINU
79.5	NE PAS APPLIQUER DE SCÉLLANT À CETTE JONCTION. NE PAS OBTURER.
81.1	CADRE DU NOUVEAU MUR-RIDEAU EN ACIER. PROFIL CARCÉRAUX.
92.3	TABLETTE ET MOULURE EN STRATIFIÉ MASSIF AVEC NEZ ARRONDI 13 MM D'ÉPAISSEUR.



NOTES GÉNÉRALES

NOTE CONSTRUCTION
XX XXX INDIQUE LES NIVEAUX

TYPE DE MUR
RESISTANCE AU FEU DES MURS OU CLOISONS
NOM ET NUMERO DE PIECE

HAUTEUR DES MURS OU CLOISONS
NOM ET NUMERO DE PIECE

NUMÉRO DE PORTE (VOIR TABLEAU A001)
NUMÉRO DE DÉTAIL

TYPE DE FENÊTRE (VOIR AGRANDI A001)
PORTE ACTIVE

PA AL ALIGNER LES FINIS

COUPE / ÉLEVATION
NUMÉRO DE DESSIN

NUMÉRO DE DÉTAIL
NUMÉRO DE DESSIN

NIVEAU DE SOL
INDIQUE LES RÉVISIONS

BP BARRE PANIQUE
DP DRAIN AU PLANCHER
DT DRAIN AU TOIT
SENS DES SOLIVES

LL LINTEAU LIBRE
LS LINTEAU STRUCTUREL

JOINT DE CONTRÔLE
DRF 45min.
DRF 60min. (1h)
DRF 90min. (1.5h)
DRF 120min. (2h)
DRF 150min. (2.5h)
DRF 180min. (3h)

HAUTEUR DE MUR:
A: PLANCHER À PLATELAGE
B: PLANCHER À DESSOUS POUTRELLES
C: DALLE À DALLE

NIVEAU GÉODÉSIQUE DU SOL:
10 000 = À VALIDER

NOTES:
1. LES COTES SONT PRISES AU CENTRE DES MURS INTÉRIEURS ET À LA FACE DU COLOMBAGE DES MURS EXTÉRIEURS.
2. NOTES SPÉCIFIQUES ET NOTES GÉNÉRALES, VOIR A-001

B	2022-03-22	POUR APPEL D'OFFRES	C.C.
A	2021-04-15	COORDINATION 100%	C.C.
NO.	DATE	ÉMISSIONS/ RÉVISIONS	PAR

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

ÉTABLISSEMENT DRUMMOND - BÂTIMENT 3 - RÉFECTION DU MUR-RIDEAU

2025 BOUL. JEAN DE BRÉBEUF, DRUMMONVILLE, QC, J2B 7Z6

NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

Eric Jutras
3157
ERIC JUTRAS
ARCHITECTE
du Québec

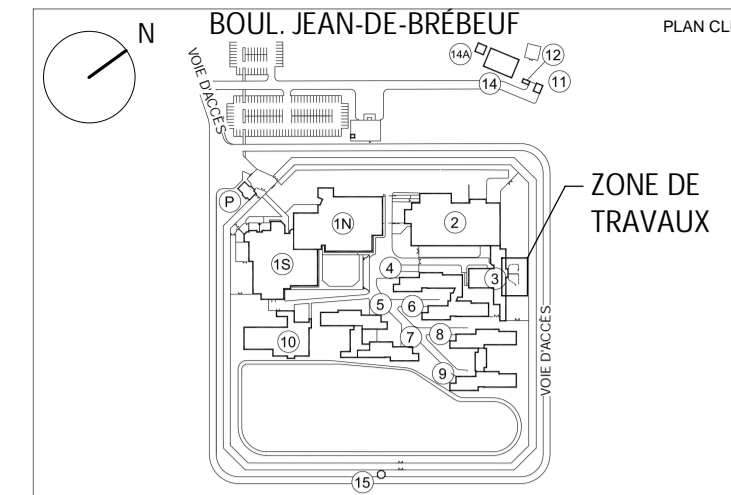
artesa
ARCHITECTES CONCEPTEURS
T 450-441-1133
www.artesaconcept.com

COUPES DES MURS
TITRE DESSIN
C.C. E.J.
DESIGNÉ PAR / VÉRIFIÉ PAR
2020-11-01 20-300
DATE / DOSSIER

Comme indiqué **A 400**
ÉCHELLE / FEUILLE

JA NOTES SPÉCIFIQUES À L'ENVELOPPE (FRA)

<varie>
40.1 CHANTEPLEURES @ 610mm c/c (2 BLOCS) MAXIMUM
52.1 FOURRURE MÉTALLIQUE 22mm
54.1 BARRE EN "Z" EN ACIER GALVANISÉ (CAL. 20 MINIMUM SAUF INDICATION CONTRAIRE)
54.3 LINTEAU LIBRE EN ACIER GALVANISÉ. DIMENSIONS SELON CCQ.
61.2.2 CONTREPLAQUÉ MEMBRANÉ SUR TOUTES LES FACES 16mm CONTINU
72.2 REMPLISSAGE D'URÉTHANE GICLÉ À FAIBLE EXPANSION
73.1 SOLIN SOUPLE CONTINU (MEMBRANE PARE-AIR/PARE-VAPEUR EN FEUILLE AUTO-ADHÉSIVE DE BITUME MODIFIÉ AUX SBS). CHEVAUCHEMENT MINIMUM DE 150mm
73.3 MEMBRANE AUTOCOLLANTE SUPPLÉMENTAIRE AU POURTOUR DES OUVERTURES. ASSURER LA CONTINUITÉ DES MEMBRANES PARE-AIR/PARE-VAPEUR. CHEVAUCHEMENT DE 200mm (8) MIN.
74.3.1 CALE EN PLASTIQUE
76.3.2 SOLIN EN TÔLE D'ACIER GALV. PRÉPEINT CAL. 14. COULEUR IDEM AU MUR-RIDEAU
76.3.3 SOLIN EN TÔLE D'ACIER GALV. PRÉPEINT CAL. 20. COULEUR IDEM AU MUR-RIDEAU
79.1 SCELLANT SUR FOND DE JOINT. TOUTS DEUX CONTINUS. 13mm (1/2") MAX.
79.2 NID DE SCELLANT BITUMINEUX
79.3.1 JOINT DE SCELLANT CONTINU
79.5 NE PAS APPLIQUER DE SCELLANT À CETTE JONCTION. NE PAS OBSTRUER.
81.1 CADRE DU NOUVEAU MUR-RIDEAU EN ACIER, PROFIL CARCÉRAUX.
92.3 TABLETTE ET MOULURE EN STRATIFIÉ MASSIF AVEC NEZ ARRONDI 13 MM D'ÉPAISSEUR.



NOTES GÉNÉRALES

- NOTE CONSTRUCTION**
- XX XXX INDIQUE LES NIVEAUX
 - tt ou tt TYPE DE MUR
 - XXX HAUTEUR DES MURS OU COISONS
 - XXX NOM ET NUMÉRO DE PIÈCE
 - 00 NUMÉRO DE PORTE (VOIR TABLEAU A001)
 - 00 TYPE DE FENÊTRE (VOIR AGRANDI A001)
 - PA PORTE ACTIVE
 - AL ALIGNER LES FINIS
 - 1-1 Réf. COUPE / ÉLEVATION
 - A0-500 NUMÉRO DE DESSIN
 - 1-1 Réf. NUMÉRO DE DÉTAIL
 - A0-500 NUMÉRO DE DESSIN
 - NIVEAU DE SOL
 - INDIQUE LES RÉVISIONS
 - BP BARRE PANIQUE
 - DP DRAIN AU PLANCHER
 - DT DRAIN AU TOIT
 - SENS DES SOLIVES
 - LL LINTEAU LIBRE
 - LS LINTEAU STRUCTUREL
 - JC JOINT DE CONTRÔLE
 - 45 DRF 45mm
 - 60 DRF 60mm (1h)
 - 90 DRF 90mm (1.5h)
 - 120 DRF 120 mm (2h)
 - 150 DRF 150 mm (2.5h)
 - 180 DRF 180 mm (3h)

HAUTEUR DE MUR:
A. PLANCHER À PLATELAGE
B. PLANCHER À DESSOUS POUTRELLES
C. DALLE À DALLE

NIVEAU GÉODÉSIQUE DU SOL:
10 000 = À VALIDER

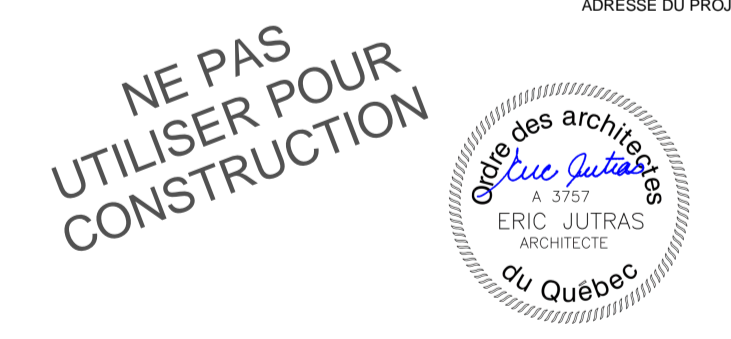
NOTES:
1. LES COTES SONT PRISES AU CENTRE DES MURS INTÉRIEURS ET À LA FACE DU COLOMBAGE DES MURS EXTERIEURS.
2. NOTES SPÉCIFIQUES ET NOTES GÉNÉRALES, VOIR A-001

B	2022-03-22	POUR APPEL D'OFFRES	C.C.
NO.	DATE	ÉMISSIONS/ RÉVISIONS	PAR

SERVICE CORRECTIF CANADA

ÉTABLISSEMENT DRUMMOND - BÂTIMENT 3 - RÉFECTION DU MUR-RIDEAU

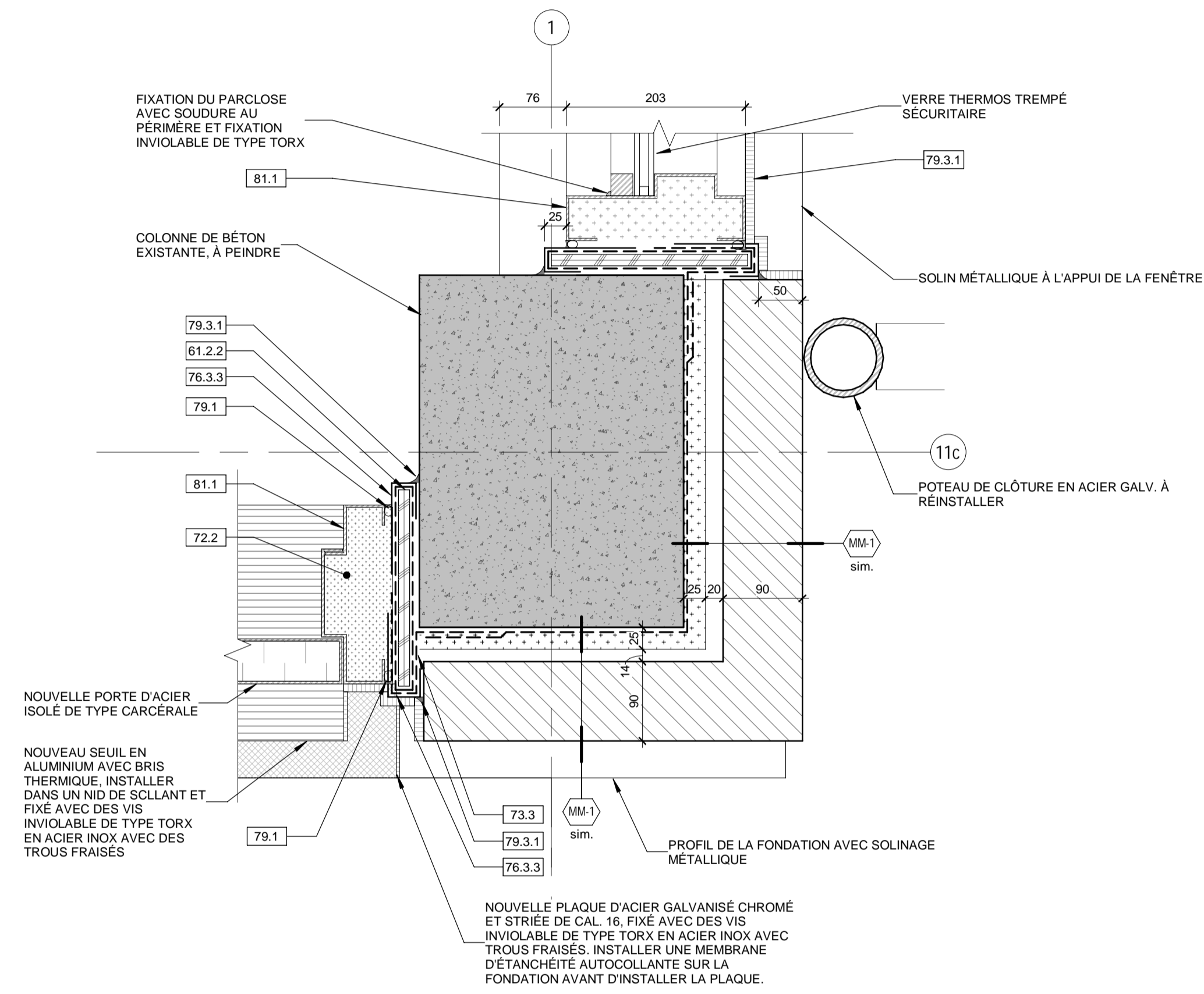
2025 BOUL. JEAN DE BRÉBEUF, DRUMMONVILLE, QC, J2B 7Z6



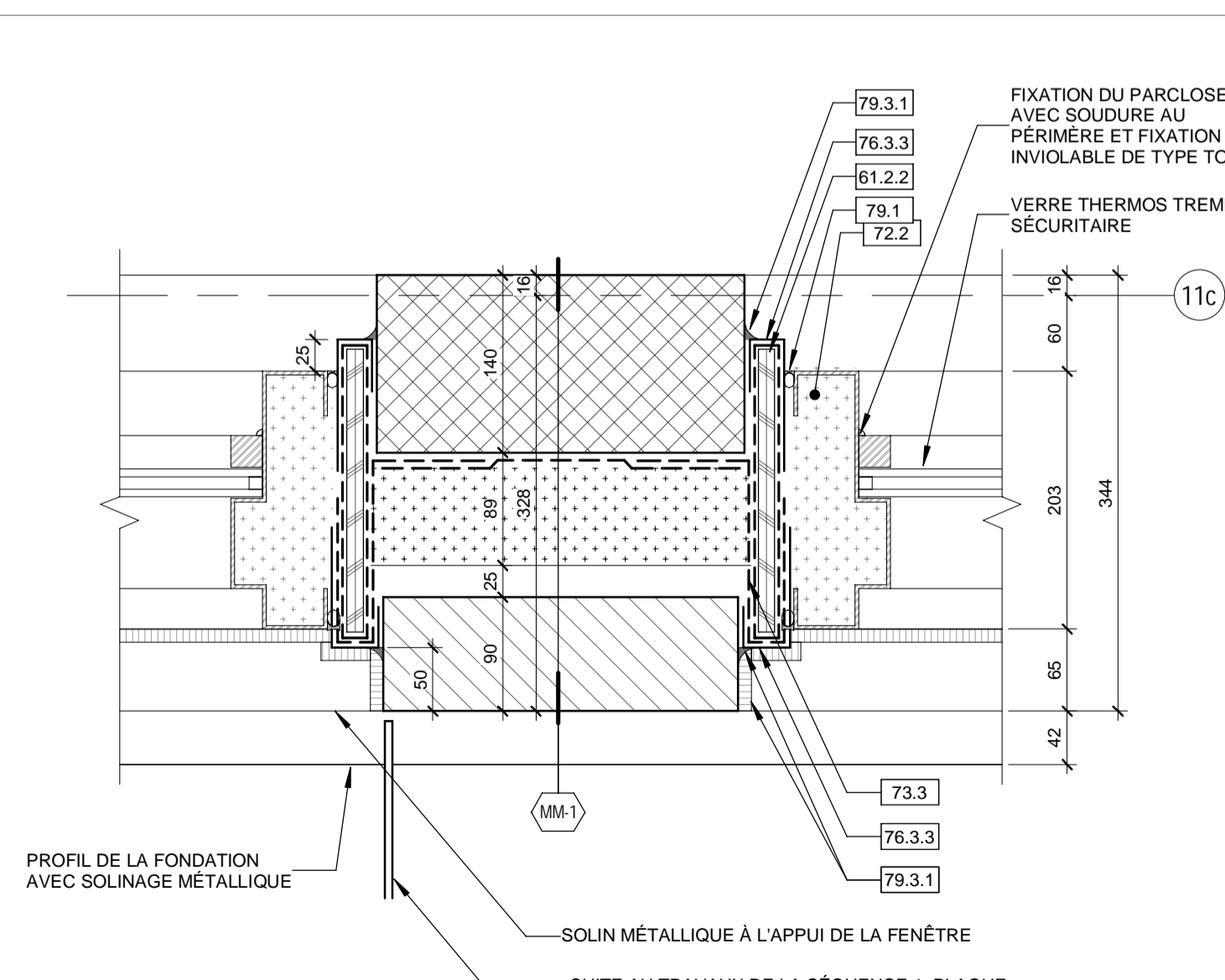
DÉTAILS D'ENVELOPPE

C.C. E.J.
DESIGNÉ PAR / VÉRIFIÉ PAR
2020-11-01 20-300
DATE / DOSSIER

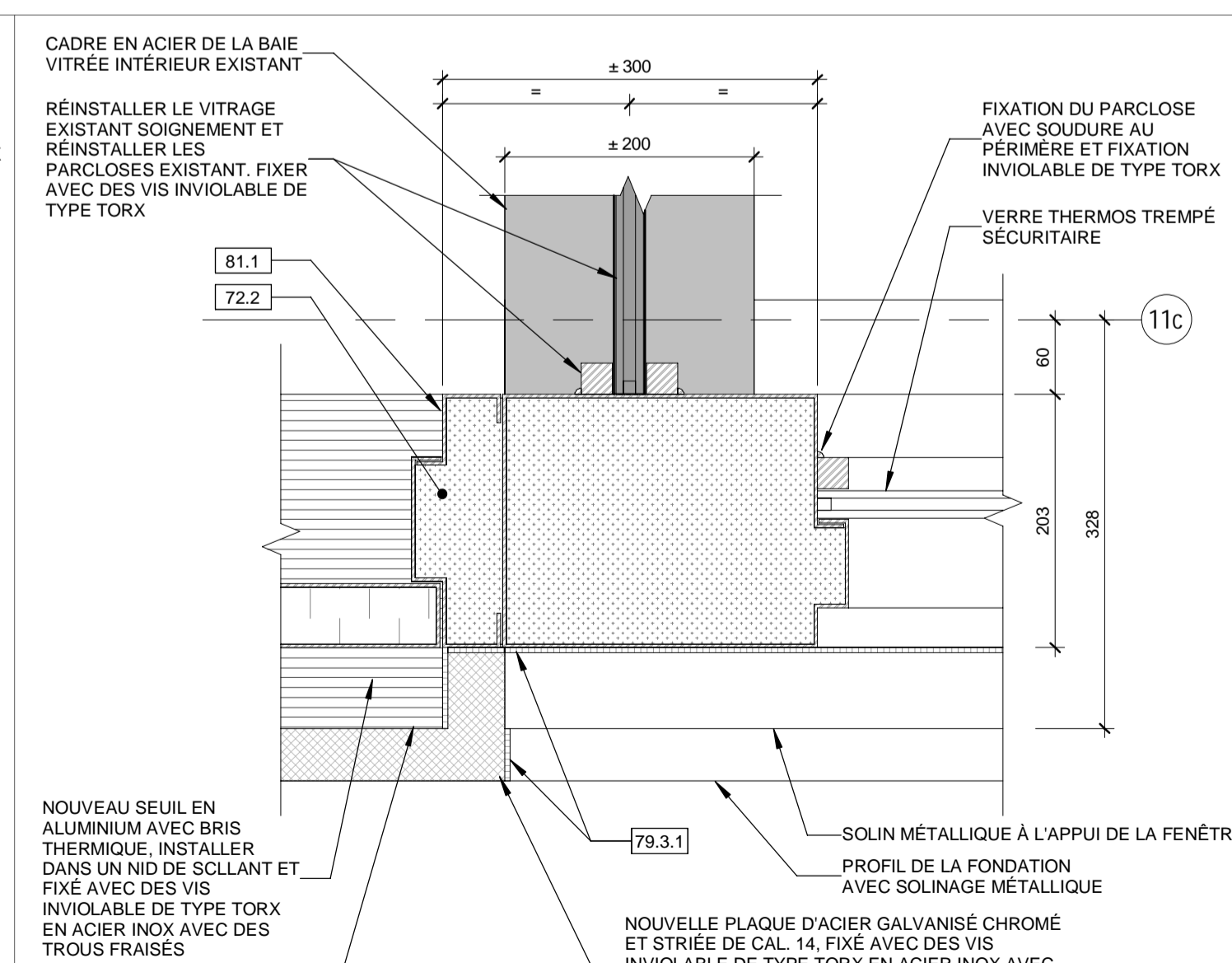
Comme indiqué **A 450**



JONCTION COLONNE EXISTANTE ET JAMBAGE 3
1:5 A 450



JAMBAGE DU MUR-RIDEAU 2
1:5 A 450



JONCTION NOUVEAU MUR-RIDEAU ET BAIE VITRÉE INTÉRIEUR 1
1:5 A 450